# PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance plénière\*

Mercredi 16 septembre 2020

# **SOMMAIRE**

Ouverture de la séance
Absences motivées1
Communication1
Ordre du jour - Approbation
Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango
Communications
Communication
Demande d'avis du Conseil d'État2
Communications
Documents - Dépôt
Documents - Prises en considération
Demande d'urgence3
Questions urgentes4
Question urgente de Mme Bernard à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le non-respect des droits démocratiques de l'opposition dans la Commune de Saint-Nicolas »
Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question urgente de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la baisse de fréquentation des bus »
Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité4
Question urgente de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les robots pour le désherbage des champs »
Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien à l'e-commerce pour les circuits courts alimentaires » Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME Question urgente de M. Léonard à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'impact du changement climatique sur les personnes les plus faibles économiquement » Rappel au règlement Ouestions d'actualité 10 Ouestion d'actualité de Mme Sobry à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet Legoland à Gosselies »; Question d'actualité de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la création du parc Legoland sur l'ancien site de Caterpillar à Charleroi » Intervenants: M. le Président, Mme Sobry, M. Hardy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, Question d'actualité de M. Legasse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le nouveau test sérologique covid » Intervenants : M. le Président, M. Legasse, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et Question d'actualité de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'impact sur la mobilité du chantier sur la E25 » Intervenants: M. le Président, M. Dodrimont, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité......13 Question d'actualité de Mme Nikolic à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la

Ouestion urgente de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et

Intervenants: M. le Président, Mme Nikolic, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.......14

sécurisation des points noirs du réseau wallon pour les motards »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la
Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Question d'actualité de Mme Delporte à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'innovation sociale dans la construction de 3 000 logements publics » ;
Question d'actualité de M. Maroy à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les réformes en matière de logement et la future gestion de la fiscalité immobilière » ;
Question d'actualité de M. Devin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en place d'un prêt à taux zéro pour les garanties locatives »
Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, MM. Maroy, Devin, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question d'actualité de M. Fontaine à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le projet d'absorption de l'Intercommunale namuroise de services publics (INASEP) par le Bureau économique de la Province de Namur (BEP) »
Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question d'actualité de M. Tzanetatos à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le centre antirabique »
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
Question d'actualité de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le déclin de la biodiversité en Wallonie » ;
Question d'actualité de Mme Kelleter à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le rapport du WWF sur la biodiversité en Belgique » ;
Question d'actualité de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le bilan contrasté du rapport du WWF sur la biodiversité »
Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mmes Kelleter, Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
Demande d'urgence
Vote nominatif
Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Frédéric, Wahl, Hazée, Mme Nikolic27

Question d'actualité de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'épuisement des premières lignes de soins

face à la recrudescence de la covid-19 »

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur les poubelles publiques et la gestion des déchets par M. Dupont (Doc. 235 (2019-2020) N° 1) et par MM. Clersy, Tzanetatos et Mme Pécriaux (Doc. 236 (2019-2020) N° 1)
Vote nominatif
Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Clersy, Tzanetatos, Mme Pécriaux
Rappel au règlement
Intervenants : M. le Président, M. Wahl
Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur les poubelles publiques et la gestion des déchets par M. Dupont (Doc. 235 (2019-2020) N° 1) et par MM. Clersy, Tzanetatos et Mme Pécriaux (Doc. 236 (2019-2020) N° 1)
Vote nominatif (Suite)
Liste des intervenants
Abréviations courantes

#### SÉANCE PLÉNIÈRE

## Présidence de M. Marcourt, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- La séance est ouverte à 14 heures.

M. le Président. - La séance est ouverte.

#### ABSENCES MOTIVÉES

- **M. le Président**. Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :
  - Mmes Gahouchi et de Coster-Bauchau, pour raisons de santé.

#### **COMMUNICATION**

**M. le Président**. - Je vous informe que, en application de l'article 11 du règlement de police des locaux de l'assemblée, la salle des séances plénières est étendue aux salles 1, 2, 3 et 5, depuis lesquelles les députés pourront participer aux votes.

Seuls les députés présents en salle des séances plénières pourront prendre la parole.

# ORDRE DU JOUR

# Approbation

**M. le Président**. - Mesdames, Messieurs, conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Le document vous a été adressé.

1

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon d'inciter les communes wallonnes à accorder la gratuité de la location des emplacements octroyés aux forains pour les années 2020 et 2021 afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la covid-19, déposée par M. Beugnies, Mme Bernard, M. Mugemangango, Mme Pavet, M. Nemes et Mme Lekane (Doc. 246 (2020-2021) N° 1);

- la proposition de résolution visant à la réinstauration des mesures prises par le Gouvernement wallon portant sur l'accès à l'énergie en vue de protéger les usagers en période de crise sanitaire de la covid-19, déposée par MM. Hermant, Nemes, Mugemangango, Mmes Bernard, Vandevoorde et Pavet (Doc. 249 (2020-2021) N° 1);
- la proposition de résolution visant à créer une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la covid-19 dans les maisons de repos et dans les maisons de repos et de soins en Wallonie, déposée par M. Mugemangango (Doc. 250 (2020-2021) N° 1);
- la proposition de décret modifiant les articles 1er, 14, 29bis, 61bis, 62 et 78ter du Code wallon de l'habitation durable en vue de favoriser l'usage de matériaux de construction biosourcés, déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Collin et Antoine (Doc. 251 (2020-2021) N° 1);
- la proposition de décret modifiant le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la transparence de l'autorité publique, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe (Doc. 252 (2020-2021) N° 1):
- la proposition de décret relatif à la publicité de l'Administration pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe (Doc. 253 (2020-2021) N° 1);
- la proposition de décret modifiant le décret du 20 février 2014 « climat », déposée par MM. Heyvaert, Fontaine, Douette, Florent, Léonard et Mme Mathieux (Doc. 259 (2020-2021) N° 1);
- la proposition de décret relatif à la fin de la compensation entre les quantités d'électricité prélevées et injectées sur le réseau et à l'octroi de primes pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production d'électricité au moyen de sources d'énergie renouvelable, déposée par MM. Wahl, Bierin, Léonard, Mme Nikolic, MM. Demeuse et Fontaine (Doc. 260 (2020-2021) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

La parole est à M. Mugemangango.

- **M.** Mugemangango (PTB). Monsieur le Président, je demande l'urgence sur notre proposition de résolution à propos de la commission spéciale.
- **M. le Président**. Nous traiterons votre demande ultérieurement, en cours de séance.

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

#### **COMMUNICATIONS**

- **M. le Président**. M. Houssiau, Chef de Cabinet de Sa Majesté le Roi, m'a transmis les vœux de Sa Majesté pour le succès de nos travaux.
- M. le Président du Parlement de la Communauté française m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 3 septembre 2020.

#### **COMMUNICATION**

M. le Président. - J'ai été saisi du dépôt d'une proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à consacrer la constitution de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposée par MM. Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Mme Mauel.

Elle a été imprimée et distribuée sous le n° 248 (2020-2021) N° 1.

Elle a été déposée sur le portail des parlementaires et sera envoyée à la Commission des affaires générales et des relations internationales.

#### DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

- **M. le Président**. Je vous informe que, en application de l'article 109.1 du règlement, j'ai décidé de solliciter l'avis du Conseil d'État, dans un délai de 60 jours, sur :
  - la proposition de décret institutionnalisant l'assemblée citoyenne et le conseil citoyen, déposée par Mme Schyns (Doc. 221 (2019-2020) N° 1 et 1*bis*);
  - la proposition de décret spécial modifiant les articles 2, 5, 6 et 7 du décret spécial du 19 juillet 2018 instituant la consultation

populaire, déposée par Mme Schyns (Doc. 222 (2019-2020) N° 1).

#### **COMMUNICATIONS**

**M. le Président**. - Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de règlement pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement.

Divers documents m'ont été adressés :

- le rapport d'activités de Wallonie-Bruxelles International (WBI) pour l'année 2019 ;
- le rapport annuel spécifique 2019 de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) concernant l'exécution des obligations de service public imposées aux fournisseurs et gestionnaires de réseau;
- le rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du compte général 2018 de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE);
- le contrat de gestion 2020-2024 de la Caisse publique wallonne d'allocations familiales (FamiWal);
- le rapport d'activités du Conseil du tourisme pour l'année 2019.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir une notification d'arrêt :

- la notification de l'arrêt n° 113 des rôles 7003, 7021, 7024, 7025, 7028 et 7029 concernant les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 30 mars 2018 relative à la non-prise en considération de services en tant que personnel non nommé à titre définitif dans une pension du secteur public, modifiant la responsabilisation individuelle des administrations provinciales et locales au sein du Fonds de pension solidarisé, adaptant la réglementation des pensions complémentaires, modifiant les modalités de financement du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales et portant un financement supplémentaire du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales, introduits par le Gouvernement de la Communauté française, par Muriel Hogie, par Myriam Maes, Gilles Thône, par Natacha Crèvecoeur et Suliga Faraji et par la Commune de Schaerbeek.

La liste reprenant les documents et la notification d'arrêt de la Cour constitutionnelle ont été adressées aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance

#### **DOCUMENTS**

#### Dépôt

- **M. le Président**. La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :
  - le projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 241 (2020-2021) N° 1); il a été envoyé, imprimé et distribué;
  - le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 242 (2020-2021) N° 1); il a été envoyé à la Commission du budget et des infrastructures sportives et sera imprimé et distribué;
  - le règlement du Parlement wallon; il a été imprimé et distribué sous le n° 243 (2020-2021) N° 1;
  - le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 25 août 2020 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la communautaire Commission commune, concernant le traitement conjoint de données par Sciensano et les centres de contact désignés par les entités fédérées compétentes ou par les compétentes, les services agences par d'inspection d'hygiène et par les équipes mobiles dans le cadre d'un suivi des contacts auprès des (présumées) infectées personnes par coronavirus COVID-19 se fondant sur une base de données auprès de Sciensano (Doc. 244 (2019-2020) N° 1 et 1bis); il a été envoyé à la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, imprimé et distribué;
  - le rapport introductif sur l'utilisation des infrastructures sportives scolaires, présenté par MM. Cornillie, Clersy et Witsel, en application de l'article 71 du règlement du Parlement de Wallonie; il a été imprimé et distribué sous le n° 245 (2019-2020) N° 1;
  - le rapport présenté au nom du jury d'évaluation des membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) par M. Frédéric sur la proposition d'évaluation de M. Thierry Collado, directeur en charge de la direction technique de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE), en vue du renouvellement de son mandat ; il a été imprimé et distribué sous le n° 247 (2020-2021) N° 1.

#### DOCUMENTS

#### Prises en considération

- **M. le Président**. L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :
  - la proposition de résolution déposée par M. Beugnies, Mme Bernard, M. Mugemangango, Mme Pavet, M. Nemes et Mme Lekane (Doc. 246 (2020-2021) N° 1);
  - la proposition de résolution déposée par MM. Hermant, Nemes, Mugemangango, Mmes Bernard, Vandevoorde et Pavet (Doc. 249 (2020-2021) N° 1);
  - la proposition de résolution déposée par M. Mugemangango (Doc. 250 (2020-2021) N° 1);
  - la proposition de décret déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Collin et Antoine (Doc. 251 (2020-2021) N° 1);
  - la proposition de décret déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe (Doc. 252 (2020-2021) N° 1);
  - la proposition de décret déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe (Doc. 253 (2020-2021) N° 1);
  - la proposition de décret déposée par MM. Heyvaert, Fontaine, Douette, Florent, Léonard et Mme Mathieux (Doc. 259 (2020-2021) N° 1);
  - la proposition de décret déposée par MM. Wahl, Bierin, Léonard, Mme Nikolic, MM. Demeuse et Fontaine (Doc. 260 (2020-2021) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération.

Les propositions n° 246 et n° 251 seront envoyées à la Commission du logement et des pouvoirs locaux, les propositions n° 249, n° 259 et n° 260 à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité, la proposition n° 250 à la Commission des affaires générales et des relations internationales et les propositions n° 252 et n° 253 à la Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine.

# **DEMANDE D'URGENCE**

**M. le Président**. - J'ai été saisi d'une demande d'urgence par les membres du groupe PTB relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour de la proposition de résolution visant à créer une commission

spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 dans les maisons de repos et dans les maisons de repos et de soins en Wallonie, déposée par M. Mugemangango (Doc. 250 (2020-2021) N° 1).

Conformément à l'article 89.2 du règlement, j'ai vérifié que cette demande est appuyée par 10 députés au moins.

Je vous propose de voter sur cette demande d'urgence à l'issue des questions d'actualité.

# **QUESTIONS URGENTES**

**M. le Président**. - Conformément à l'article 68 du règlement, nous en arrivons à l'heure des questions au Gouvernement.

QUESTION URGENTE DE MME BERNARD À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE NON-RESPECT DES DROITS
DÉMOCRATIQUES DE L'OPPOSITION DANS LA
COMMUNE DE SAINT-NICOLAS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Bernard à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le non-respect des droits démocratiques de l'opposition dans la Commune de Saint-Nicolas ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). - Monsieur le Ministre, l'ensemble des conseillers d'opposition de la Commune de Saint-Nicolas s'inquiètent ce matin dans la presse du manque de transparence de la majorité absolue PS actuellement en place : des ordres du jour changé en dernière minute, des documents préparatoires non disponibles. La liste est longue.

Ce n'est pas la première fois qu'ils tirent la sonnette d'alarme. On le voit très bien dans le tout récent film « Saint-Nicolas est socialiste », qui suit deux anciens conseillers d'opposition dans leur combat pour obtenir des documents auxquels ils auraient droit, mais que la majorité refuse de leur fournir.

Depuis des années, la tutelle régionale – d'abord M. Furlan puis vous, Monsieur Dermagne, ensuite Mme De Bue et de nouveau vous – semble avoir laissé des questions de l'opposition sans réponse.

Mes questions sont simples. Confirmez-vous que des courriers adressés par des conseillers de l'opposition à la tutelle sont restés sans réponse? Comment l'expliquez-vous?

Qu'allez-vous mettre en place pour résoudre la situation qui se pose à Saint-Nicolas ?

**M. le Président**. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, vous dites que des courriers ou des demandes seraient restés sans réponse. J'ai regardé, ce temps de midi, à partir du moment où j'ai reçu l'intitulé de votre question urgente et mon arrivée au Parlement. En ce qui me concerne, je n'ai été saisi d'aucun recours ou d'aucune demande particulière de la part de conseillers, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition de Saint-Nicolas.

Vous savez que j'ai pour principe de faire instruire chacun des dossiers, chacune des interpellations qui me sont transmises, singulièrement dans le cas du respect du droit de regard quasi absolu dans le chef des conseillers communaux, c'est donc important de le faire respecter. Je le fais systématiquement avec en tête les mots d'Albert Camus qui, pour rappel, disait que : « La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais c'est aussi le respect de la protection de la minorité ». C'est ainsi que j'exerce la tutelle sur ces questions-là.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je remercie le public de ne pas manifester.

La parole est à Mme Bernard.

**Mme Bernard** (PTB). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

J'entends votre engagement, mais il y a, depuis des années, un problème dans cette commune. La tutelle est au courant, vous étiez au courant quand vous étiez dans les gouvernements précédents. Des gens ont donné leur témoignage dans un film en public. On a l'occasion de leur montrer que, effectivement, ils auront une réponse et que la situation à Saint-Nicolas va changer.

# QUESTION URGENTE DE M. DODRIMONT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA BAISSE DE FRÉQUENTATION DES BUS »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la baisse de fréquentation des bus ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont** (MR). - Monsieur le Ministre, c'est un constat que vous posez aujourd'hui dans la presse : si

l'utilisation du vélo comme mode de déplacement semble en augmentation en cette période de reprise, il n'en va pas de même pour le bus.

De plus, vous déclarez : « on doit restaurer l'image des transports en commun ». Je pense que l'on peut partager la supplique que vous lancez.

Toutefois, Monsieur le Ministre, ceci induit des questions. Quels sont les moyens utilisés qui interviendront dans les prochains mois? Quelles nouveautés pour restaurer cette image peut-on espérer pour redonner cette confiance qui semble être perdue par certains usagers au niveau du transport en commun?

Voici, Monsieur le Président, la formulation de ma question.

**M. le Président**. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, vous avez tout à fait raison : la période que nous avons connue et qui n'est pas terminée de crise sanitaire a engendré une série de modifications majeures en termes de mobilité, un regain d'intérêt pour les modes actifs, aussi une dimension de travail à distance qui a diminué le besoin de déplacement et puis aussi une certaine crainte de reprendre les transports en commun.

Nous n'avons pas encore de chiffres définitifs de ce point de vue. On estime néanmoins que, pour l'instant, il y a quand même une reprise assez conséquente, depuis la reprise scolaire et la reprise du travail en présentiel. Nous allons suivre cela très régulièrement.

Un certain nombre d'initiatives ont été prises et seront prises dans les prochains mois pour développer cette attractivité des transports en commun qui doit rester un objectif de long terme. Nous avons besoin du transport en commun comme un des éléments majeurs du transfert modal, notamment avec une aide externe pour précisément identifier les actions de communication et sensibilisation du public et également au niveau de l'administration. Je pourrai y venir plus en détail en commission, puisqu'en une minute, je ne pourrai pas vous donner le détail de ces actions.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. En effet, on ne peut pas développer l'ensemble d'un programme en aussi peu de temps. Néanmoins, M. le Ministre a déjà balisé certaines pistes. Nous espérons qu'il y aura, dans les prochaines, semaines des initiatives qui permettront de voir les utilisateurs du TEC reprendre leur place dans ces bus, bien nécessaires pour notre mobilité.

Dès lors, je vous fais confiance, Monsieur le Ministre, pour la suite de ce programme.

QUESTION URGENTE DE MME RYCKMANS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES ROBOTS POUR LE DÉSHERBAGE DES CHAMPS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les robots pour le désherbage des champs ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le CRA-W annonce le lancement d'un projet d'étude de robotisation pour le désherbage mécanique.

On le sait, le désherbage, c'est un boulot d'étranglement technique en agriculture. Trouver des alternatives aux herbicides, c'est particulièrement important pour l'environnement.

Des solutions sont recherchées et sont à rechercher encore dans la mise en œuvre de pratiques culturales conservatoires de l'humus et des sols. Puis, il y a cette solution avancée vers la robotisation pour remplacer la main d'œuvre rare et chère.

Ce projet a été annoncé il y a déjà deux ans, avec un financement de 500 000 euros du ministère de l'Environnement wallon. Où en est-on avec l'arrivée de ces robots? La première phase est-elle déjà évaluée? Comment allons-nous faire attention, y compris dans cette phase d'étude, aux spécificités des différentes cultures, mais aussi des spécificités des exploitants et au travail des exploitations et aux enjeux qu'il y a dans l'arrivée de technologies de communication assez élevées dans ce projet?

(Applaudissements)

**M. le Président**. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, notre Centre

wallon de recherche agronomique est mobilisé pour apporter un certain nombre de réponses à tout ce qui fait aujourd'hui. L les enjeux majeurs de notre société, de l'agriculture et aussi de l'évolution des pratiques culturales, c'est ici que l'on se situe. À cet égard, je dois dire que la force de frappe de notre Centre de recherche agronomique est importante. Ce sont pas moins de 120 scientifiques. C'est une expertise sur le terrain très grande.

En l'espèce, où en est-on concrètement ? Le but de la recherche, tout d'abord, c'est de permettre d'adapter et de voir dans quelle mesure ces robots, ou d'autres dispositifs mécaniques, peuvent être, d'une part, économiquement jouables pour nos producteurs, d'autre part, adaptés à nos productions, adaptés à nos territoire et avoir ainsi une des réponses par rapport à la volonté de diminuer, voire d'interdire le recours aux produits phytosanitaires ?

À cet égard, ce n'est pas la seule réponse, puisque la résistance des plantes, le fait d'avoir des pratiques culturales qui rassemblent plusieurs cultures sur un même espace ou bien encore de travailler la terre de différentes manières, de manière différentiée sont aussi des éléments de cette réponse.

Les quatre robots ont été alloués à la suite d'un marché public. Aujourd'hui, l'expérience est lancée. Je ne manquerai pas de tenir le Parlement au courant, bien entendu vous-même, du résultat de ces démarches, mais il y en a pas mal d'autres.

C'est avec un très grand intérêt que nous devons suivre l'ensemble des actions menées par nos chercheurs, notamment à Gembloux, comme une des réponses par rapport à nos enjeux sociétaux.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

C'est très important de restreindre et de réduire l'usage des herbicides chimiques, de trouver des solutions aussi énergétiquement valables, avec du matériel plus léger que les tracteurs, mais attention à la dépendance par rapport aux firmes, attention par rapport aux enjeux de la maîtrise de ces hautes technologies, GPS, tous les outils numériques embarqués. C'est un autre métier auquel on invite les agriculteurs.

Il faut continuer à porter des programmes de recherche en alternative et de développer encore le programme porté par le ministère de l'Environnement en matière d'agriculture bio. QUESTION URGENTE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SOUTIEN À L'E-COMMERCE POUR LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien à l'e-commerce pour les circuits courts alimentaires ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (cdH). - Monsieur le Ministre, les comportements des consommateurs ont fortement évolué au cours de la période que nous venons de traverser. Vous êtes au courant qu'évidemment, dans ce cadre-là, beaucoup de nos concitoyens ont eu recours au circuit court. C'est d'ailleurs un encouragement mené depuis plusieurs législatures par les gouvernements successifs.

Les études de comportement montrent qu'aujourd'hui deux changements fondamentaux sont intervenus dans les semaines et les mois qui viennent de s'écouler, c'est :

- d'une part, le fait d'un retour vers les produits frais, vers les achats de proximité favorables à nos agriculteurs;
- d'autre part, un bond de l'e-commerce, singulièrement alimentaire notamment. Dans ce cadre-là, il y a évidemment une marge de progression importante parce que, lorsqu'on regarde l'e-commerce et l'e-commerce alimentaire, nous sommes largement en retard.

Pour que ces élans positifs vers des commerces de proximité favorisant la valorisation des productions de nos agriculteurs, des productions d'aliments sains, de saison, en circuit court, pour les valoriser et pour faire en sorte que cet engouement ne s'envole pas et ne disparaisse pas au profit de sociétés étrangères qui viennent chez nous commercialiser des produits faits ailleurs et issus d'autres agricultures, quelles sont les initiatives que vous comptez prendre?

Nous avons déposé une proposition de décret qui se veut constructive dans le cadre des initiatives que le Gouvernement porte pour la relance. Allez-vous saisir ce type d'opportunité pour doper le commerce en circuit court, ses valeurs et ses possibilités de développement, notamment via l'e-commerce ?

**M. le Président**. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, saisir les opportunités, c'est une partie de mon métier.

Indépendamment de cela, je vous rejoins tout à fait en termes d'objectif. Il est clair que nous devons, que ce soit à travers la promotion organisée, que ce soit à travers l'APAQ-W, je nous donne collectivement rendez-vous pour cette immense campagne « Ma quinzaine locale » qui aura lieu du 3 au 8 octobre, qui est une des actions destinées à valoriser nos produits locaux. Il y en a beaucoup d'autres.

Avec ma collègue et ma consœur, Mme la Ministre Tellier, nous préparons, avec les collègues du Gouvernement, la stratégie concernant l'alimentation durable qui est également un pan important de notre Déclaration de politique régionale.

L'élément important sur lequel vous mettez le doigt, c'est qu'il faut articuler à la fois les besoins en termes d'organisation de nos concitovens avec l'offre de proximité, avec l'offre des produits locaux. Il y a des initiatives à cet égard, notamment soutenues par la SOWALFIN, avec une trentaine de coopératives qui organisent derrière le collectif 5C, la mise en œuvre de plateformes à destination des produits locaux, mais il y en a pas mal d'autres. En Brabant wallon, à l'initiative de la province, des plateformes de distribution locale, il y a des coopératives qui s'organisent, récemment encore, en Famenne, au Condroz, Cocoricoop. Je crois, dans ces modes d'organisation qui permettent de répondre au souhait de proximité, à la fois à la qualité des productions que nos maraîchers, nos producteurs, nos éleveurs peuvent aujourd'hui mobiliser, mais aussi à une forme d'organisation qui offre la proximité et la concilie avec les besoins, avec les organisations, avec les impératifs d'une partie de nos concitoyens.

Je ne manquerai pas d'être à l'écoute de l'ensemble des propositions à cet égard, complémentairement à ce que nous mettons d'ores et déjà sur la table.

#### M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Merci, Monsieur le Viceprésident, pour votre réponse qui est encourageante, qui va dans le sens positif et que nous vous encourageons encore à amplifier, parce qu'aujourd'hui on sent qu'il y a déjà un ressac par rapport à ces comportements. Il faut appuyer sur l'accélérateur, c'est maintenant qu'il faut faire le changement.

Nous espérons franchement que, par exemple, au départ de la proposition que nous avons déposée avec René Collin et qui amplifie les halls-relais, les halls-

relais agricoles, et qui les transforme notamment en halles fermières au cœur de nos villes, vous y soyez attentif et qu'il y ait une mesure dans votre futur plan Get Up Wallonia le plus rapidement possible pour doper ce type d'initiative et les construire dans le temps audelà d'infrastructures, également sur des équipements mobiles, notamment des plateformes de vente par internet. Cela nous semble indispensable.

# QUESTION URGENTE DE M. LÉONARD À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES PERSONNES LES PLUS FAIBLES ÉCONOMIQUEMENT »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Léonard à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'impact du changement climatique sur les personnes les plus faibles économiquement ».

La parole est à M. Léonard pour poser sa question.

**M. Léonard** (PS). - Monsieur le Ministre, une étude commanditée par la Commission nationale Climat indique que le changement climatique, à terme, coûtera 9,5 milliards d'euros en Belgique par an. C'est particulièrement important, puisque l'on parle ici de 2 % du PIB.

Avez-vous tout d'abord connaissance de cette étude? Quel est votre point de vue sur la situation? Savez-vous nous dire ce que cela coûtera à la Wallonie? Comment financera-t-on ces dépenses?

Plus précisément encore, d'après cette étude, les plus touchés seront les plus faibles économiquement. Comment la Wallonie compte-t-elle protéger ces premières victimes ?

**M. le Président**. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, c'est un constat qui va de pair avec l'effet que nous constatons, par exemple, cette semaine-ci et au travers d'un certain nombre de constats de par le monde, l'effet du changement climatique et les coûts qui l'accompagnent, les conséquences qui l'accompagnent. On sait depuis longtemps que plus on agit tard, plus les coûts seront élevés. Dans ce contexte, c'est en général les plus faibles qui sont touchés les premiers. Nous devons donc agir avec ambition.

L'étude que vous évoquez concerne la Belgique, on ne sait pas distinguer spécialement ce qu'il en est de la Wallonie, si ce n'est pour certains éléments, comme les forêts, qui concernent plus particulièrement la Wallonie. Nous avons l'intention de travailler à la fois avec la Commission nationale Climat qui a commandité cette étude et la plateforme wallonne du GIEC pour voir comment elle se décline du côté wallon, surtout secteur par secteur, pour voir les mesures à envisager, notamment dans le plan Climat que nous devons adopter d'ici la fin de l'année prochaine.

J'espère que nous pourrons prendre les décisions les plus ambitieuses en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. Léonard.

**M. Léonard** (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Comme vous l'avez dit, il est évident que l'on devra travailler sur les nombreux secteurs afin de réduire partout et de façon plus ou moins forte l'impact de l'homme sur le climat, sur le changement climatique en tout cas.

Partant de là, il est évident aussi qu'il sera indispensable de travailler, connaissant l'impact du climat sur l'homme, on vient d'en parler, notamment sur les plus fragiles. C'est l'homme qui doit travailler sur son semblable.

On sera attentifs aux actions que vous mènerez avec le Gouvernement. On vous accompagnera dans ces actions. On reviendra aussi avec des pistes de réflexion.

#### RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

**M.** Wahl (MR). - Si vous le permettez, j'ai entendu, lors de la question de Mme Bernard à M. le Ministre Dermagne, une expression, puis j'ai entendu des applaudissements à partir des bancs du public. Peu importe d'où viennent ces applaudissements et à qui ils sont adressés, à partir du moment où ce sont des parlementaires qui, nonobstant les mesures covid, ont la possibilité de se trouver sur leur banc, le faire à partir des bancs du public, public auquel c'est interdit, cela me semble totalement inadmissible.

Je ne prends pas position sur la question de Mme Bernard, sur la réponse applaudie du ministre, mais cela me semble, dans les règles parlementaires, quelque chose d'inacceptable et je vous demande, c'est à vous à en juger, de faire un rappel au règlement à ces parlementaires.

Qu'ils aient le courage d'exprimer leurs opinions à partir de leur banc et pas à partir des places réservées au public, car ils s'arrogent un droit qui n'est pas réservé au public.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Voilà qui est une illustration haute en couleurs de l'attitude de la majorité par rapport à l'opposition. Je voudrais paraphraser ce que Pierre-Yves Dermagne a dit en réponse à une question des collègues du groupe PTB: « La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité ».

(Réaction de M. Wahl)

En l'occurrence...

(Réaction de M. le Président)

Monsieur le Président, si vous le permettez.

M. le Président. - Oui.

**M. Desquesnes** (cdH). - Il y a une succession de faits : la suppression des déclarations d'intérêt régional,

(Réactions dans l'assemblée)

... le refus, de plus en plus systématique, d'une série de questions déposées par l'opposition, le refus même d'examiner des réclamations, le refus de transmettre les motivations d'une décision d'irrecevabilité en cas de recours, ou encore – chose exceptionnelle – le passage en force d'une modification du règlement d'ordre intérieur sans concertation avec l'opposition, contrairement à l'usage qui prévalait jusqu'à présent au sein de notre assemblée.

Nous regrettons cet état de fait et nous tendons la main. Nous sommes prêts à discuter pour éviter de nous retrouver dans des situations de procédure et de contestation sans fin des décisions. Nous pensons que notre Parlement vaut davantage que ce type de débat.

Nous demandons clairement qu'il y ait une réunion avec l'ensemble des chefs de groupe pour discuter de l'évolution nécessaire de notre règlement et de sa jurisprudence parce que, aujourd'hui, force est de constater que nous sommes dans une situation où, bien que masqués, nous sommes dans les faits bâillonnés.

(Réactions dans l'assemblée)

**M. le Président**. - Monsieur Desquesnes, vous pouvez toujours solliciter les autres chefs de groupe pour faire une réunion et vous n'avez pas besoin de le faire en séance plénière.

Lorsque l'on prend place dans les tribunes du public, on s'assimile au public et l'on respecte les règles du public.

Pour le surplus, j'aborderai les questions lors des réunions du Bureau et, le cas échéant, de la Conférence des présidents.

L'incident est, pour moi, clos.

J'en arrive aux questions d'actualité.

M. Desquesnes (cdH). - Mon groupe ne continuera pas à participer à une séance de questions d'actualité dont il est exclu.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Étant donné que le chef du groupe cdH a initié un débat avant de l'interrompre, je voulais simplement partager deux mots avec vous.

Premièrement, je partage entièrement le propos de M. Dermagne exprimé à l'entame de cette assemblée quant à l'importance, dans un parlement, de l'opposition. Cela me paraît être un élément clé sur lequel nous devons, chacun, quel que soit notre fonction dans cette assemblée, être attentifs.

Deuxièmement, je suis ébahi par la théâtralisation ici mise en scène et par plusieurs des éléments évoqués et qui sont factuellement faux.

Vu que l'on fait croire ici qu'il y a des questions refusées par une majorité, je m'insurge et je m'inscris absolument en faux par rapport à cette idée. Je vous demande de communiquer les motifs qui fondent l'irrecevabilité d'une question.

Les services examinent cette recevabilité et ils travaillent, à mon sens, de façon impartiale.

Chacun des groupes, nous sommes régulièrement face à des questions jugées irrecevables. À certains moments, nous nous disons : « Zut ! J'aurais dû l'écrire autrement, je suis en tort ». À d'autres moments, nous nous disons : « C'est plaidable, j'essaie », mais il y a toujours une part qui n'est pas entièrement blanche ou noire dans la recevabilité. Faire croire qu'il y a un complot politique derrière cet enjeu me paraît incompréhensible.

Je veux encore rappeler que, dans cette assemblée, pendant toute une législature, plusieurs groupes n'avaient pas le droit de poser une question d'actualité ou une question urgente à chaque séance parce que tel était le résultat de la clé proportionnelle. En début de cette législature, en oubliant toute mémoire des éventuels courroux que nous avons dû supporter, cette majorité a directement proposé de modifier le règlement, plus exactement proposer de modifier le règlement afin que chaque groupe dans cette assemblée, quelle que soit sa place dans l'échelle numérique, ait droit à chaque séance à déposer une question urgente et une question d'actualité recevable.

Vraiment, ce coup de théâtre est absolument pathétique.

**M. le Président**. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Si je ne peux pas souscrire à tout ce qui a été dit par l'autre groupe d'opposition, je pense qu'il y a quand même deux éléments importants. C'est qu'effectivement il y a eu ici un vote majorité contre opposition pour supprimer un droit démocratique concernant la déclaration d'intérêt régional, avec le refus de la part de la majorité de remettre en question la motion pure et simple qui tue tout débat quand il y a une motion. C'est un élément qui est juste.

L'autre élément – c'est tout à fait possible de le faire –, c'est qu'effectivement on doit revisiter notre règlement au niveau du Parlement wallon pour permettre une plus grande flexibilité parfois et une plus grande ouverture démocratique par rapport à l'expression de l'opposition.

Je dis cela tout en ne souscrivant pas à tout ce qui a été dit par l'autre groupe d'opposition.

**M. Hazée** (Ecolo). - Il est effectivement toujours possible de travailler. Là-dessus, on peut toujours améliorer les choses, mais pas en fondant ce raisonnement sur des éléments factuellement injustes et incorrects.

M. le Président. - Je ferai simplement remarquer que les services du greffe interprètent les choses en vertu d'un règlement et d'un vade-mecum que nous connaissons et qu'ils le font avec loyauté à l'égard de chaque parlementaire. Je ne supporterais pas que l'on mette en cause l'intégrité morale et professionnelle des agents du greffe. C'est quelque chose d'important pour moi.

Le règlement qu'ils appliquent, ce n'est pas le leur, c'est le nôtre. C'est celui que nous avons adopté. J'ai toujours indiqué que j'étais prêt à changer le règlement s'il y avait consensus. Je suis ouvert à toute proposition. Les chefs de groupe peuvent se voir en dehors du président, mais s'ils considèrent que je peux être utile, je suis à leur disposition.

Maintenant, je considère l'incident clos. Nous en revenons à l'ordre des questions d'actualité.

#### **QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME SOBRY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PROJET LEGOLAND À GOSSELIES »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HARDY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
CRÉATION DU PARC LEGOLAND SUR
L'ANCIEN SITE DE CATERPILLAR À
CHARLEROI »

- **M. le Président**. L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :
  - Mme Sobry, sur « le projet Legoland à Gosselies »;
  - M. Hardy, sur « la création du parc Legoland sur l'ancien site de Caterpillar à Charleroi ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

**Mme Sobry** (MR). - Monsieur le Ministre, tâchons de ramener un peu de sérénité avec du vrai débat parlementaire.

Depuis que le site Caterpillar de Gosselies a fermé ses portes il y a maintenant quatre ans, plusieurs pistes de reconversion du site ont été envisagées tant il est vaste et idéalement situé entre la E42, l'aéroport de Charleroi et l'autoroute A54 qui fait Charleroi-Nivelles.

Après la start-up chinoise Thunder Power, c'est le groupe Merlin Entertainments qui s'intéresserait maintenant au site afin d'y construire un parc d'attractions Legoland. Il s'agit d'une chaîne en expansion, puisque fort de huit parcs dans le monde, dont trois en Europe, le groupe ne cesse de construire de nouvelles implantations.

En Europe, une étude de 2018 révélait que les parcs Legoland du Danemark et d'Angleterre se trouvaient dans le top européen en termes de fréquentation, avec plus de 2 millions de visiteurs annuels chacun. À titre d'exemple, c'est le double de la fréquentation de Walibi, le parc le plus populaire de notre pays.

Par ailleurs, le parc semble être une aubaine, notamment pour le tourisme en Région wallonne et dans le grand Charleroi, qui pourrait, grâce au parc, attirer un nombre important de visiteurs tout au long de l'année, visiteurs belges, mais également en provenance des pays limitrophes et d'autres pays européens.

Il s'agit également d'une opportunité importante en termes de développement économique, puisque, au niveau de l'emploi, on parle de près de 800 jobs à pourvoir. L'économie de toute la région pourrait ainsi être boostée par un tel projet. Je pense également aux nombreux établissements HORECA qui pourraient voir le jour aux alentours.

Vous avez annoncé que les négociations n'étaient qu'au stade de l'étude et que d'autres projets restaient à l'analyse.

Où en sont les discussions? Les négociations sontelles plus concrètes aujourd'hui? Avez-vous pu déjà projeter et quantifier les retombées économiques qu'un tel parc d'attractions pourrait avoir pour la Région? Quid des autres projets de reconversion actuellement à l'analyse? Cela signifie-t-il la mise au placard du projet Thunder Power?

- **M. le Président**. La parole est à M. Hardy pour poser sa question.
- **M. Hardy** (PS). Monsieur le Ministre, comme ma collègue l'a évoqué, on a appris par voie de presse que Legoland suscitait un intérêt sur le site de Caterpillar.

Je pense que c'est une très bonne nouvelle pour le site. Cela montre que la Région wallonne a bien fait à l'époque de récupérer ce site pour un euro symbolique. Cela montre que ce site a plein d'atouts.

Cela ouvre aussi la porte à une réflexion sur ce que l'on veut comme projet sur ce site. Veut-on un projet industriel qui impliquera beaucoup d'emplois directs et indirects, sur un secteur d'avenir, les voitures électriques ou d'autres secteurs? Ou veut-on ouvrir à tous les types de projets?

Je voulais connaître l'état d'avancement. Lors de la dernière séance plénière, vous aviez demandé toute une série de questions avec le Gouvernement à Thunder Power, notamment sur la viabilité financière de son projet. Où en est-on par rapport à cela ? Le projet est-il enterré ou non? Où en êtes-vous par rapport à ce nouveau projet? D'autres alternatives sont-elles envisagées? Quelle est votre vision par rapport au type de projet à développer sur le site?

- **M. le Président**. La parole est à M. le Ministre Borsus.
- M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. Madame et Monsieur les Députés, je

voudrais remercier tous les partenaires mobilisés pour rendre un avenir au site. Je suis de ceux qui pensent que la priorité doit être d'ancrer une activité qui, en termes d'emploi, en termes de pérennité de celles-ci, de retombées, de partenariat, est une activité solide et à propos de laquelle nous puissions réunir les conditions de son établissement.

Il est exact que beaucoup d'efforts ont été mobilisés. J'ai moi-même rencontré le CEO à Shanghai, mes prédécesseurs ont aussi travaillé le dossier. Beaucoup d'efforts ont été mobilisés pour concrétiser l'implantation de Thunder Power à Charleroi.

Je dois bien observer qu'un certain nombre de reports successifs ont dû être déplorés en ce qui concerne ce projet. Certains sont parfaitement explicables. Que l'on prenne six mois, neuf mois dans la vue, eu égard à la crise du coronavirus, de l'interdiction des déplacements et d'autres éléments de difficulté, c'est une évidence. Cependant, d'autres retards précédents étaient à noter, notamment en ce qui concerne l'homologation, l'appel de fonds, ou bien la mise en œuvre de l'usine sœur à Hangzhou, par exemple.

Dès lors, en lien avec la SOGEPA, nous considérons désormais que le dossier n'est plus prioritaire. Cela ne veut pas dire que l'on ferme la porte. Il y a d'ailleurs eu de nouveaux contacts récemment, mais à l'évidence – j'ai toujours indiqué que ce dossier était fragile—, fermer les yeux aujourd'hui sur l'addition des difficultés serait à mon avis une attitude peu opportune.

À l'inverse ou en parallèle, le fait qu'un grand groupe du secteur de loisirs de dimension mondiale ait marqué un intérêt pour le site est aussi une opportunité, nous semble-t-il.

Nous avons tout d'abord, notamment en lien avec l'AWEx, avec le bourgmestre de Charleroi, avec d'autres interlocuteurs, mené une étude préalable pour voir si un parc d'attractions et de loisirs de cette ampleur a sa place sur notre territoire et ne va pas générer un effet absorbeur sur les autres parcs d'activités et de loisirs de notre territoire.

Par ailleurs, la zone d'achalandise autour de la Wallonie justifie-t-elle cette implantation? Le volume d'emplois annoncés – vous l'avez évoqué, Madame Sobry – est-il un chiffre pertinent?

Notre réponse est à cet égard positive. Nous pensons que ce projet mérite examen, effort, partenariat. Bien sûr, des conditions complémentaires doivent être rencontrées. Il faut bien mesurer l'impact positif, mais n'y a-t-il pas aussi, par exemple sur l'HORECA, des conséquences négatives ? Tout cela doit être bien balisé.

En même temps – dernier élément de mon raisonnement, vous l'avez aussi évoqué, Madame Sobry, Monsieur le Député –, je pense que ce site est

exceptionnel: 93 hectares localisés à cet endroit, à proximité aussi de l'aéroport. On n'a pas de multitude de sites de cette nature-là en Wallonie. Dès lors, ne faisons l'économie d'aucune hypothèse, d'aucune possibilité – le dossier d'autres possibilités n'est pas fermé – de manière à ce que l'on puisse rendre vie à ce site

Je rappelle un dernier élément, qui me paraît important, il y a d'autres sites à Charleroi et dans l'espace métropolitain à Charleroi. On sait que l'on a une opération sur le site de Carsid, de rénovation de cet ancien site industriel.

Je suis de ceux qui pensent que ces plusieurs pôles d'activité autour des biotechs, du pharma, de l'industriel, des loisirs peuvent contribuer à soutenir cette volonté, que je partage totalement, de rendre un rôle moteur de développement socio-économique majeur à nos métropoles, Charleroi étant une de nos deux métropoles majeures.

# M. le Président. - La parole est à M. Sobry.

**Mme Sobry** (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Dans le débat, on voit que certaines parties dans leur ordre de préférence continuent de privilégier le projet de Thunder Power, prometteur malgré que le marché concerné soit hyper concurrentiel. Je pense que l'enjeu, ce n'est pas de privilégier un projet plutôt qu'un autre, mais ce sera d'aboutir à un projet le plus bénéfique possible pour les nombreux secteurs que l'on connaît, vous les avez cités aussi : le développement économique, le tourisme et l'emploi bien entendu.

Pour cela, il faudra être capable d'élargir le *scope* et ne pas cibler l'étude du projet uniquement sur l'emploi directement pourvu par la société qui s'implantera sur le site, puisque les retombées, notamment au niveau de l'emploi, toucheront également d'autres secteurs indirectement.

Cet objectif impliquera d'être attentif à ne pas s'enfermer obstinément dans des carcans qui deviendraient presque dogmatiques. C'est d'autant plus une nécessité au vu de la période post-covid qui s'annonce, on le sait, très difficile.

M. le Président. - La parole est à M. Hardy.

**M.** Hardy (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Vous l'avez évoqué, tout projet comporte une part de risque. Je suis convaincu que le Gouvernement wallon et vous-même avez mis tous les efforts pour éventuellement concrétiser ce projet de Thunder Power. On verra en quoi il aboutira.

Cette alternative, Thunder Power, Legoland ou autre chose, doit faire partie, dans le cadre du redéploiement économique de notre Région, d'un cluster d'avenir sur des filières d'avenir. Les voitures électriques en sont une. Je pense qu'il y a toute une série d'entreprises dans le cadre du développement durable qui peuvent aussi être envisagées.

Je pense qu'il faut être surtout attentif à l'emploi, à la qualité de l'emploi, sa pérennité, faire attention au caractère saisonnier ou intérimaire de l'emploi. Par ailleurs, on pourrait quand même aussi voir, vous avez noté la superficie du site, le nombre d'emplois par kilomètre de friche industrielle réutilisée. C'est un critère qui pourrait être intéressant.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE NOUVEAU TEST SÉROLOGIQUE COVID »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Legasse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le nouveau test sérologique covid ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

**M. Legasse** (PS). - Monsieur le Ministre, un nouveau test covid a été développé par trois sociétés wallonnes : Coris BioConcept à Gembloux, Unisensor à Seraing et Bio-X à Rochefort.

Un test sérologique est différent d'un test de dépistage classique. Il permet de révéler ou non la présence passée du virus, tandis que le test de dépistage permet quant à lui d'identifier les individus potentiellement infectés par le virus au moment du test. Cette double approche sérologique et dépistage permet d'affiner les résultats et surtout d'élargir le spectre des résultats.

Les élargissements de ces tests permettront de mesurer, par exemple, comment la population a résisté au virus et comment elle s'adapte ou plutôt comment adapter les mesures, le cas échéant, restrictives et les gestes barrières, les gestes sanitaires, en conséquence.

La Région wallonne avait débloqué un budget global de 25 millions d'euros, rappelons-le, pour financer ces différentes recherches. Actuellement, ces tests rapides ne peuvent être vendus qu'aux laboratoires et pas aux médecins ni en pharmacie à destination du grand public.

La question fait débat entre certains scientifiques et le cabinet fédéral de la Santé, si je ne m'abuse. La vente de ces tests est à l'heure actuelle toujours interdite et pour une période de six mois qui s'arrête prochainement, puisqu'il s'agit du 17 septembre prochain.

Mes questions seront les suivantes.

Pouvez-vous nous donner plus de détails sur ces tests? Comment pourra-t-il être utilisé complémentairement aux tests de dépistage classiques que nous connaissons déjà? Ce test pourra-t-il être accessible à court terme à l'ensemble des citoyens?

Enfin, avez-vous plus d'informations quant à l'élaboration d'un éventuel vaccin tant attendu ?

**M. le Président**. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, merci pour votre question.

De concert avec la ministre de la Santé, dès le début de la crise, nous nous sommes mobilisés pour affecter des moyens et soutenir les possibilités d'action de recherche et d'intervention de nos universités, de nos centres de recherche et de nos entreprises, ainsi que des structures qui les fédèrent.

Ces différents acteurs ont répondu présents de façon très massive et offensive sur différents fronts, que ce soit celui des tests PCR, du matériel nécessaire pour ce faire, des tests salivaires, très récemment, de l'Université de Liège, ou d'autres éléments de désinfection, de production des masques ou bien encore de tests de type sérologique.

L'investissement que la Région a consenti pour soutenir ces trois entreprises est de l'ordre de 1 256 000 euros, pour les trois entreprises ensemble.

On le voit, avec la résurgence encore actuelle de la pandémie, le but est que l'on puisse, à travers les différents éléments de *testing*, qu'ils soient sérologiques, qu'ils soient de type PCR, qu'ils soient de type salivaire, permettre à la population de se préserver et de disposer d'un maximum d'informations par rapport à sa propre contamination et réaction immunitaire, mais aussi d'adapter son comportement en conséquence.

Je souhaite que ce test, admis dans un certain nombre de pays étrangers, puisse aussi être commercialisé à travers les circuits que vous avez évoqués, notamment en pharmacie et d'autres circuits de ce type. Pour ce faire, un certain nombre de contacts sont en cours avec le niveau fédéral de manière à ce que ce dispositif, qui est aussi un dispositif rapide et économiquement raisonnablement accessible, puisse être à la disposition de nos concitoyens et participer à cette réponse scientifique à la crise que nous avons souhaité soutenir pour un budget global, comme vous l'avez évoqué, de 25 millions d'euros de crédits complémentaires, en plus d'autres types d'interventions.

#### M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse** (PS). - Je me joins aux vœux de M. le Ministre, et espérons que le Fédéral l'entende, c'est que ce test puisse être accessible et disponible pour l'ensemble des citoyens à court terme, d'autant que l'investissement régional dont on parle, 1 256 000 euros, couvre 81 % des frais de développement de ces sociétés.

Je salue par la même occasion la vitalité du secteur de la recherche et des biotechnologies en Wallonie, et l'importance de la recherche subsidiée par les pouvoirs publics pour produire un bien collectif.

Espérons que ce test soit accessible à court terme à l'ensemble de la population.

# QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DODRIMONT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'IMPACT SUR LA MOBILITÉ DU CHANTIER SUR LA E25 »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'impact sur la mobilité du chantier sur la E25 ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont** (MR). - Monsieur le Ministre, depuis plusieurs semaines, un chantier entre Aywaille et Tilff sur la E25 occasionne bon nombre de difficultés de circulation. Celui-ci peut engendrer plus d'une demiheure de retard sur un tronçon d'à peine 15 kilomètres.

Ce chantier doit se réaliser. Je ne remets nullement en cause sa pertinence et je ne critique pas non plus son *momentum*, même si l'on a connu des moments plus calmes pour la circulation ces derniers mois. Ce qui me pose réellement problème, c'est que l'on vient d'initier, en cette même période, cette fois entre Chênée et le Val Benoît, un autre chantier d'entretien de voirie avec un impact sur la circulation.

N'y avait-il pas moyen de faire en sorte que ces deux chantiers ne se déroulent pas concomitamment, comme c'est le cas ?

D'autant que l'on programme aussi pour les prochains jours les traditionnelles fermetures du tunnel de Cointe pour des raisons d'entretien et de sécurité; rien n'est remis en cause par rapport à la pertinence de faire cela. Encore une fois, tout cela au même moment sur un aussi petit tronçon, avec l'impact que cela aura sur la circulation routière, c'est évidemment compliqué.

On sait que la population vit déjà aujourd'hui dans une série de contraintes liées à ces mesures qui entourent la crise sanitaire que l'on connaît. Faut-il encore infliger des difficultés supplémentaires à tous ces gens qui doivent se déplacer aussi pour des raisons impérieuses et nécessaires ?

Dès lors, Monsieur le Ministre, ne doit-il pas y avoir une réflexion plus large sur ce type de situation ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

**M. le Président**. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons adopté le plan Infrastructures au niveau du Gouvernement il y a quelques semaines et que nous avons souhaité qu'il y ait un maximum de chantiers qui puissent être activés le plus vite possible dans un souci de relance et avoir du travail également au niveau du secteur de la voirie. Ils l'ont d'ailleurs demandé largement, comme vous le savez certainement. C'est pourquoi il y a, dans ces chantiers, environ 45 millions d'euros qui se traduisent à court terme dans différents chantiers dont de la région liégeoise, la E25 vers Visé, la E25 vers Liège-Luxembourg que vous évoquez, et également la E25, la deuxième partie également au niveau de Chênée.

Pour la mise en œuvre de ces chantiers, il y a, à chaque fois, une coordination opérée entre la direction territoriale des routes, le centre Perex, la police des autoroutes, les services du gouverneur, les zones de police locale et les zones de secours. Normalement, il y a la planification recherchée la plus efficace possible. Comme je vous l'ai dit, à partir du moment où l'on veut faire des chantiers, il faut bien qu'ils prennent place. Cela a un impact bien entendu, c'est pour un mieux dans un second temps. Dans ce cas-ci, je vous informe en tout cas qu'il y a deux semaines d'avance sur le chantier, sur la partie de Beaufays-Tilff – on est tout à fait dans les temps – qui devait se terminer au mois d'octobre. Le deuxième chantier qui doit suivre, à savoir la partie entre l'échangeur des 18 Arcades et l'échangeur des Grosses Battes, aura lieu le week-end et les nuits.

Vous voyez qu'il y a quand même une recherche de minimiser l'impact sur le trafic général, également en lien avec les travaux à venir au niveau du quai des Ardennes. Il y a beaucoup de chantiers, il faut bien le reconnaître. Je crois que c'est une bonne chose. Cela s'ajoute aussi au chantier du tram qui cause quelques difficultés forcément au niveau de la Ville de Liège et alentours. C'est ainsi, les travaux doivent bien se réaliser, se concrétiser.

Je peux vous dire que, pour le futur, il y a une nouvelle plateforme chantiers en cours d'installation au niveau de l'administration pour coordonner au mieux tout cela, selon différents critères. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir ultérieurement.

#### M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'entends bien qu'il doit être évidemment question de faire ces chantiers dans une bonne activation et que l'on soit rapide ne me déplaît pas. On sait que cet entretien de nos routes est grandement nécessaire. Je n'aurais pas eu l'outrecuidance d'ajouter le chantier du tram pour les Liégeoises et pour les Liégeois. Vous, vous l'avez fait. On doit mesurer les difficultés rencontrées.

Je reste convaincu que l'on aurait pu peut-être différer quelque peu ce qui se fait aujourd'hui entre Chênée et le Val Benoît. Cela aurait été certainement la meilleure solution. Néanmoins, je me doute bien que l'on doit analyser cela dans un ensemble plus large.

J'espère que cette plateforme, que vous annoncez, permettra d'améliorer encore et toujours la situation sur nos routes. Je pense que tous ceux qui usitent ces routes en ce moment le méritent. En tous les cas, je compte sur votre vigilance à ce propos.

# QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME NIKOLIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA SÉCURISATION DES POINTS NOIRS DU RÉSEAU WALLON POUR LES MOTARDS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Nikolic à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la sécurisation des points noirs du réseau wallon pour les motards ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

**Mme Nikolic** (MR). - Monsieur le Ministre, dimanche dernier, la route des barrages de l'Eau d'Heure a été le théâtre de trois accidents graves impliquant des motards, dont, à ma connaissance, au moins un mortel pour un motard.

Si les circonstances ne sont pas encore clairement établies, les aménagements des abords de route sont clairement pointés du doigt. Ces motards ont percuté tantôt un poteau d'éclairage, tantôt un rail de sécurité, une rambarde. Je ne vous interroge pas ici

spécifiquement sur cette route, mais sur la prise en compte globale des deux roues motorisées.

Si la situation – on a régulièrement l'occasion d'en parler en commission – s'est sensiblement améliorée ces 10 dernières années, il me revient quand même, nous sommes plusieurs, il nous revient du terrain – je le dis, nous avons l'occasion d'en discuter en commission – qu'il y a encore des points, des marges d'amélioration sur nos routes wallonnes.

En commission – je vais reprendre vos propos –, vous m'avez notamment répondu que des audits de sécurité doivent être réalisés pour tous les projets d'infrastructure nécessitant un permis d'urbanisme. Vous m'avez aussi dit que la mise en place de lisses moto sous les rails de sécurité était généralisée lors de nouveaux projets aux endroits où cela se justifie et en fonction des budgets mis à disposition.

Comme je le disais, sur cet endroit spécifique et audelà de cela, cela pose la question, cela remet en lumière la question de la sécurisation des points noirs. Sur le terrain, beaucoup de motards se plaignent encore d'aménagements inadaptés.

Quid alors de l'identification de ces points noirs et d'un calendrier, d'une action rapide et clairement établie dans le temps pour mettre fin à ces points noirs et sécuriser les cheminements des deux-roues motorisés également?

**M. le Président**. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Madame la Députée, c'est extrêmement dramatique lorsqu'il y a des accidents qui impliquent les personnes, a fortiori lorsqu'ils sont mortels, comme vous l'avez évoqué. Malheureusement, cela se produit régulièrement sur le réseau routier et pour différents types d'usagers, en particulier pour les motards. C'est donc une préoccupation importante.

D'une manière générale, différentes études montrent que ce n'est pas l'infrastructure qui est la plus impliquée dans un accident concernant les motards, même s'il peut y avoir des éléments. Cela ne nous empêche pas de chercher à résoudre le maximum de points noirs et de difficultés.

Un grand nombre d'actions sont mises en place et continuent d'être mises en place à ce sujet. Je ne pourrais pas les évoquer toutes, mais on peut, par exemple, évoquer :

- la rédaction de fiches spécifiques concernant les recommandations pour les deux-roues, pour la conception des aménagements;
- le placement de panneaux de sensibilisation sur une quarantaine de tronçons particulièrement accidentogènes en concertation avec les zones de police;

- la réalisation de cartes de sensibilisation avec également la diffusion de messages de sécurité ;
- des journées de sensibilisation sont organisées ;
- un guichet unique a aussi été mis en place pour recevoir les plaintes des usagers au niveau de l'administration;
- vous évoquiez les audits, la dimension moto est prise en compte spécifiquement dans les audits conformément à la directive européenne sur la gestion des infrastructures;
- la mise en place, dans les différentes directions territoriales de l'administration, de correspondances motos spécifiques pour que cette approche qui soit prise en compte ;
- la mise en place de lisses motos sous les glissières de sécurité ;
- des aménagements spécifiques sont réalisés dans différentes agglomérations, carrefours, virages, et cetera.

Je passe d'autres éléments, nous pourrons y revenir ultérieurement. Je peux en tout cas dire que c'est une préoccupation, bien prise en compte au sein de l'administration, qui progressivement se traduit par des aménagements structurels, mais tout accident est un accident de trop.

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Nikolic** (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces informations.

S'il ne faut pas négliger d'autres aspects, notamment la question de la vitesse et de la nécessaire sensibilisation à cet égard auprès des motards, la sensibilisation sur les équipements de protection l'est aussi, de tous les risques qu'ils encourent sur leur engin.

Il est essentiel, c'était le cœur de ma question ici, que les infrastructures soient adaptées.

Votre collègue, Mme De Bue, répondait encore à une question en commission lundi et disait que les motards représentent 14,5 % des tués, 13 % des blessés graves et 6 % des blessés légers alors qu'ils ne représentent que 1,2 % des kilomètres parcourus.

Au moment où nous faisons tous énormément d'efforts pour prendre soin des autres, c'est un élément que l'on ne peut pas laisser sur le côté.

J'entends votre engagement. Je ne pense l'avoir entendu, mais je sais que les États généraux de la sécurité routière comptent aussi un groupe de travail sur les infrastructures. Il y a une prise en compte encore plus systématique à avoir par rapport aux motards.

Je vous annonce que, avec quelques autres collègues qui soutiennent cette démarche, nous avons un texte qui, je l'espère, pourra être pris en compte dès notre prochaine séance, afin d'appeler le Gouvernement et peut-être aussi nourrir cette réflexion au sein de ce groupe de travail pour une prise en compte plus systématique des motards dans les aménagements tant des routes wallonnes que des routes locales.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MUGEMANGANGO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ÉPUISEMENT DES PREMIÈRES LIGNES DE SOINS FACE À LA RECRUDESCENCE DE LA COVID-19 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'épuisement des premières lignes de soins face à la recrudescence de la covid-19 ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

**M. Mugemangango** (PTB). - Madame la Ministre, alors qu'en Belgique on connaît de plus en plus de cas de contamination, il faut faire le constat que la première ligne, nos médecins généralistes, sont au bord du craquage collectif, sont épuisés.

Les raisons pour lesquelles cela arrive, c'est qu'il y a une charge importante en matière de dépistage, puisque dès qu'il y a des cas de contamination dans les écoles ou dans les entreprises, cela veut dire beaucoup de travail pour les centres de dépistage.

Ces centres sont eux-mêmes débordés et le surplus tombe sur les épaules des médecins généralistes.

Le second élément, c'est la charge administrative très importante sur les épaules de ces généralistes qui, bien souvent, ont du mal à y faire face.

En troisième lieu, il y a les maladies d'hiver qui s'ajoutent aux difficultés liées à la crise sanitaire.

La situation fait dire à Dominique Henrion, luimême coordinateur, médecin généraliste et médecin référent de sa région, que la Région est aux abonnés absents. Les médecins de sa région ont même mis en demeure la Région en disant que, à partir du mois d'octobre, ils cesseront toute activité faute de possibilité. Surtout, au moment où j'ai lu cet article, ils n'avaient pas reçu de réponse.

Trois éléments me frappent par rapport à cela.

On entend souvent comme réponse à nos questions que, sur le terrain, les choses sont maîtrisées et que les choses vont bien. En fait, non, cela ne va pas. Sur le terrain, c'est complexe. Sur le terrain, c'est difficile. Ce sont les soignants et les patients qui doivent y faire face.

Le deuxième élément, c'est que, manifestement, la Région wallonne est dans une situation de défaut de prévoyance par rapport à ce qui est en train de se passer. Cela fait des semaines et des mois que l'on parle de la seconde vague. Les maladies d'hiver sont tout à fait prévisibles et les retours de vacances — un élément qui joue dans l'équation — étaient aussi tout à fait prévisibles. Manifestement, on n'est pas prêts à faire face à la nouvelle situation sanitaire.

Le dernier élément, c'est qu'il y a une demande très importante de soutien à la première ligne de manière financière, en matière de logistique et en matière humaine.

Quelle est votre réaction à cette situation, que l'on peut à mon avis qualifier d'assez catastrophique ?

Donnerez-vous suite aux demandes des médecins généralistes en termes de soutien logistique, soutien humain et soutien financier ?

Les centres de dépistage sont débordés et il faut absolument ouvrir de nouveaux centres de dépistage. Bien souvent, dans nos échanges, vous nous dites : « OK, mais il y a des éléments que vous demandez qui ne sont pas de notre compétence ». Ici, l'ouverture de centres de dépistage, c'est bien de votre compétence. Ouvrerez-vous ces centres pour aider les médecins généralistes et la première ligne ?

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, on sait que, avec les retours de vacances, la rentrée scolaire et la remontée de l'épidémie, les médecins généralistes sont sous pression et ils le sont d'ailleurs depuis six mois, eux qui sont en première ligne. Ils ont eu des facilités avec des consultations en ligne, malheureusement terminées depuis le 1er juillet. Une partie d'entre eux demandent à reprendre des consultations en ligne afin d'alléger leur charge de travail.

On sait que les médecins généralistes sont peu nombreux. C'est un constat que nous partageons. Dans la pratique de cette crise, on a pu se rendre compte à quel point manquer de médecins généralistes est un problème. Cela nous renvoie à l'importance de prendre des mesures en amont. Dans les prochaines semaines, j'espère très sincèrement que l'on sera attentifs à la levée potentielle du numerus clausus ou, en tout cas, à l'augmentation de médecins généralistes. On en a besoin comme de pain.

Il y a un gros stress. Les consultations en ligne, j'en ai parlé.

On a essayé de faciliter leur vie aux niveaux wallon et fédéral puisque, pour agréer des centres de dépistage, c'est le Fédéral qui en autorise, car c'est lui qui les finance, mais la Région vient en appui. C'était d'ailleurs une demande du Fédéral pour que l'on vienne en appui de ce qui n'était pas pris en charge par le Fédéral, à savoir des frais de fonctionnement et des frais d'installation de 2 500 euros et de 500 euros.

En Wallonie, il y a 37 centres et, potentiellement – c'est une autorisation que l'on a donnée –, des antennes en plus qui seraient dépendantes des centres.

On a fait passer, il y a six jours, une décision de financement, que le Gouvernement a acceptée afin d'aider financièrement les cercles de médecins généralistes et les centres de tri pour faire baisser la pression, de la même manière que la Belgique a essayé de diminuer le nombre de prescriptions médicales physiques avec des codes QR pour les retours de vacances, de la même manière – ce sont principalement des mesures fédérales que je vous cite, mais qui ont un impact direct sur la Région et sur leurs pratiques – que ce soient aussi des infirmiers qui prélèvent et pas uniquement les médecins généralistes. Ils souhaitaient au début que ce soient eux uniquement.

Nous en avons discuté ce midi en Conférence interministérielle Santé, que c'est le moment, même si je sais qu'au Fédéral il y a eu une levée de boucliers0 quand le Fédéral avait proposé d'ouvrir les tests possibles à d'autres métiers qu'aux médecins et aux infirmiers, peut-être des technologues. Je pense que le dossier est mûr pour être remis sur la table au Fédéral.

Je pense en tout cas qu'avoir permis que les infirmiers puissent le pratiquer est une bonne chose et devrait participer à faire baisser la tension, même si l'on sait qu'avoir une épidémie, qui continue en plus des maladies, est une charge importante.

Le Gouvernement a essayé de les aider également en mettant en place des OST. Ils sont en place dans la majorité. Maintenant, il y en avait huit. D'ici la fin du mois, ce sera le cas.

Le coordinateur wallon pour faciliter les centres de *testing* a été approuvé jeudi dernier au Gouvernement et est en place à partir des prochains jours par l'AViQ.

Enfin, nous avons décidé ce midi, avec le Fédéral, de réfléchir à un outil de réservation en ligne avec une potentielle organisation différente des *testings* pour ne pas spécialement passer par le médecin généraliste.

J'espère que ces mesures-là contribueront à abaisser la pression. Malheureusement, on ne sait pas créer plus de médecins généralistes qu'il n'existe, en tout cas pas en quelques mois.

J'espère aussi et j'ai beaucoup d'espoir là-dessus que l'on pourra un peu faire baisser la pression en en engageant plus, puisqu'en Wallonie, un médecin sur cinq a plus de 67 ans.

(Applaudissements)

**M. le Président**. - La parole est à M. Mugemangango.

**M.** Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, je dois dire que comme c'est quelque chose auquel on doit s'habituer, vous donnez des informations, mais vous ne répondez pas forcément aux questions.

Très clairement, il y a un courrier qui vous a été envoyé par ces médecins qui dit entre autres : « Or à ce jour et malgré plusieurs demandes répétées, nous n'avons reçu aucune information, ni aucune réponse, ni encore moins de subsides de la part de l'AViQ ». En fin de courrier, il dit : « Sans une réponse claire et définitive avant la fin du mois, nous ne pouvons garantir la poursuite des centres de *testing* dont nous sommes responsables ».

On ne peut pas à la fois dire en parole qu'on les soutient et en acte ne pas le faire. Il y a un souci.

Le second élément, c'est que vous dites encore une fois : « Ce n'est pas moi, c'est le Fédéral. » Le Fédéral finance les centres de dépistage. M. De Backer a encore dit cette semaine que la décision de les ouvrir appartient à la Région.

Vous avez tout à fait raison, mon parti est contre ce numerus clausus, mais la solution que vous équivoquez sur la question de permettre à plus de jeunes de devenir médecin, c'est une solution, on va quand même le dire, à long terme.

Maintenant, une proposition très concrète est faite par ces médecins d'être soutenu par un soutien administratif médicalisé, d'avoir moins de charges administratives pour travailler et se concentrer sur les missions importantes pour les patients.

Le dernier élément, le message est clair de la part des médecins, c'est : soutenez-nous sur le plan financier, soutenez-nous sur le plan humain, soutenez-nous sur le plan logistique et pour le reste faites-nous confiance. Ce message vous est adressé à vous et vous devez l'entendre.

(Applaudissements)

**M. le Président**. - Mme la Ministre Morreale souhaite faire une intervention complémentaire.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Député, je vais enlever mon masque pour bien me faire comprendre, parce que visiblement vous n'avez pas entendu ma réponse.

Jeudi dernier, au Gouvernement wallon, est passé un point qui dit que la Wallonie finance les centres de *testing* à hauteur de 2 500 euros et 500 euros pour les antennes. Cette décision a été prise il y a six jours. Les centres de formation ont été informés.

J'ajoute qu'effectivement une discussion en bilatérale avec M. Henrion est programmée avec le cabinet et que cette information lui a été transférée hier.

(Réactions dans l'assemblée)

**M. le Président**. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - C'est vos délais qui m'interpellent. Cela fait depuis le 29 avril que cette demande a été formulée. Le 29 avril, il y a eu une promesse de la part du Gouvernement de soutenir la première ligne de manière financière et en termes de logistique. Un courrier vous avait été envoyé au début du mois de mai et, comme vous le dites, la réponse est tombée hier. Le délai pose question.

M. Henrion que j'ai eu au téléphone aussi m'explique que l'un des problèmes, c'est ce délai extrêmement long pour réagir. La situation dans laquelle nous sommes, je ne dois pas vous le dire, vous le comprenez autant que moi, est extrêmement préoccupante par rapport aux patients, mais aussi par rapport au fait, vous le dites aussi, que l'on épuise la première ligne. Pour le futur, cela va poser de grands problèmes.

Il faut tenir à cœur cette question de première ligne. C'est un problème dans la Région wallonne que l'on ne soutient pas suffisamment sa première ligne.

(Applaudissements)

QUESTION D'ACTUALITÉ DE
MME DELPORTE À M. DERMAGNE, MINISTRE
DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET
DE LA VILLE, SUR « L'INNOVATION SOCIALE
DANS LA CONSTRUCTION DE
3 000 LOGEMENTS PUBLICS »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MAROY À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES RÉFORMES EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET LA FUTURE GESTION DE LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DEVIN À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA MISE EN PLACE D'UN PRÊT À TAUX ZÉRO POUR LES GARANTIES LOCATIVES »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- Mme Delporte, sur « l'innovation sociale dans la construction de 3 000 logements publics » ;
- M. Maroy, sur « les réformes en matière de logement et la future gestion de la fiscalité immobilière »;
- M. Devin, sur « la mise en place d'un prêt à taux zéro pour les garanties locatives ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous avez récemment annoncé dans la presse votre volonté de créer 3 000 nouveaux logements publics, de manière à répondre à la pénurie d'hébergement à loyer modéré que nous connaissons en Wallonie. Après le lancement d'un ambitieux plan de rénovation des logements publics, c'est un deuxième point très important de la DPR concernant le logement auquel vous vous attaquez et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Vous dites, dans ce même article, que la priorité sera mise sur les constructions innovantes, en bois par exemple. C'est une bonne nouvelle de favoriser l'innovation architecturale, des matériaux, des techniques nouvelles, mais pouvez-vous nous dire aussi si vous comptez mettre la priorité sur l'innovation sociale? Je pense entre autres aux colocations, pour un public cible autre que les étudiants, aux logements intergénérationnels, aussi aux pensions de famille. Avez-vous d'autres pistes?

En outre, vous avez aussi annoncé que c'est le mécanisme du droit de tirage qui sera utilisé. Dans ce calcul de droit de tirage, il est prévu de tenir compte de la pression foncière et de la hauteur des loyers sur un territoire donné. Prendrez-vous aussi en compte les

longues listes d'attente et le nombre de candidats au sein de chaque SLSP ?

**M. le Président**. - La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy** (MR). - Monsieur le Ministre, après l'annonce cet été d'un vaste plan de rénovation des logements publics, vous avez levé un coin du voile, le week-end dernier dans *La Libre*, sur les autres réformes que vous comptez mener en matière de logement. Il y a d'abord la construction de 3 000 nouveaux logements publics, sachant que la file d'attente des demandeurs ne risque pas de maigrir avec les conséquences économiques de la crise du covid. C'est une bonne idée.

Comme ma collègue l'a signalé, vous avez mis l'accent sur le fait que l'on privilégiera les logements innovants. Qu'entendez-vous par là ?

Vous avez épinglé les besoins criants dans les zones à forte pression foncière et vous avez cité le Brabant wallon. Merci de penser à tous les citoyens de ma province qui sont confrontés à des loyers extrêmement élevés et qui sont obligés de quitter le Brabant wallon. Comment va se faire la répartition entre les sociétés de logement ?

La deuxième réforme est la mise en place de prêts sans intérêts pour ceux qui ont du mal à payer leur garantie locative. Cela se ferait via la Société wallonne du crédit social. Lors de votre premier mandat comme ministre du Logement, vous plaidiez plutôt pour un fonds de garantie locative qui aurait centralisé le paiement de toutes les garanties. À l'époque, je n'avais pas manqué de vous dire que je ne croyais pas du tout à cet instrument qui était disproportionné. Je vois avec beaucoup de bonheur que vous avez maintenant opté pour une solution qui me semble beaucoup plus pragmatique et qui sera beaucoup plus efficace.

Quelles seront les conditions d'accès ? N'oublions pas les moyens revenus. Il y a des bas revenus qui ont des difficultés, mais parfois, dans le Brabant wallon par exemple, il y a les gens qui travaillent et qui ont des revenus moyens.

La troisième réforme est le perfectionnement à la grille indicative des loyers. On va aussi informer sur le coût des charges énergétiques. Comment va-t-on faire parce que l'on sait que le PEB n'est pas toujours très fiable ? Quels seront les critères ?

Enfin, on sait que, le 1er janvier prochain, la Wallonie va gérer le précompte immobilier. C'est une vaste réforme de la fiscalité immobilière qui est envisagée. C'est de la compétence de votre collègue M. le Ministre Crucke, qui est le pilote, mais vous êtes un peu le copilote, donc j'aimerais connaître vos priorités.

**M. le Président**. - La parole est à M. Devin pour poser sa question.

**M. Devin** (PS). - Monsieur le Ministre, vous faites l'actualité avec trois questions d'actualité par rapport à votre entrée médiatique. Vous la faisiez déjà avant les vacances parlementaires avec un grand plan, un plan dont l'ambition est énorme, une somme jamais vue au niveau du Gouvernement wallon, 1,2 milliard d'euros consacrés à un grand plan de rénovation du parc de logements publics.

Vous annoncez ensuite la construction de 3 000 nouveaux logements publics pour répondre à la crise, à la demande, à l'attente de 40 000 personnes qui souhaitent disposer de ces logements.

Vous allez encore un cran plus loin – voilà ma question – avec votre proposition d'un prêt à taux zéro pour ce qui concerne la garantie locative. On le sait, énormément de personnes, et votre cabinet chiffre cela à 12 000 personnes, ont du mal à payer leur garantie locative, ces mois qui permettent d'avoir le porte-clés pour rentrer enfin chez soi, en tout cas dans son bien de location.

Cela fait des années que l'on en parle. Au Parlement wallon, cela fait des années que le secteur le demande.

Aujourd'hui, vous dites : « Je vais le faire ».

Je vous interroge très concrètement. Quelles seront les modalités pratiques de ce prêt à taux zéro ? Dans quels délais également ce mécanisme sera-t-il mis en place ?

En fait, je demande une chose très simple : quand et comment allez-vous faire en sorte que ce qui est attendu depuis tellement d'années, vous, vous allez le réaliser ?

**M. le Président**. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame et Messieurs les Députés, merci pour vos questions qui me permettent de revenir sur un vaste chantier important pour l'ensemble de la population wallonne, avec, dans un premier temps effectivement, le lancement de la construction de 3 000 logements. Vous savez que c'est prévu par la DPR. Nous avons voulu mettre l'innovation au cœur de ce processus.

Le caractère innovant d'un logement ou la création de logements publics peut intervenir à différentes étapes d'un projet.

Tout d'abord, dans la méthode d'attribution des subventions et le droit de tirage est une innovation en matière de logement public puisque, avec le plan de rénovation, c'est la première fois qu'en matière de logement, on met en place un système de droit de tirage qui permet la simplification, de la prévisibilité et qui se base sur des critères objectifs. On veut faire la même chose au niveau de la création de nouveaux logements, bien entendu pas sur la base des mêmes critères. Cela nécessitera d'affiner les choses. Vous savez que la DPR prévoit déjà toute une série de balises, notamment la possibilité de travailler sur la base du schéma de développement territorial qui doit être un outil à la décision, qui doit nous aider demain à faire en sorte que l'on puisse tenir compte des besoins et des spécificités locales pour construire du logement. Je pense notamment à la question de la pression foncière, du coût de l'immobilier, et cetera, de même que l'on devra, dans le processus, tenir compte de formules nouvelles, innovantes, alternatives, telles que vous les avez évoquées, Madame Delporte.

La volonté pour avancer rapidement, c'est de travailler avec une opération pilote dans un premier temps qui permettra peut-être d'affiner un peu les critères, de voir les difficultés sur le terrain avant d'initier un travail législatif pour pérenniser ce droit de tirage.

L'innovation est aussi dans la méthode du montage administratif et juridique du projet. Nous travaillons avec la Société wallonne du logement à un futur accordcadre pour la construction de logements innovants qui prendra en compte l'écoconstruction, la construction modulaire ou modulable, la construction bois, de même que - on l'a évoqué il a quelques instants - d'autres initiatives ou formules juridiques intéressantes. L'idée est de faire en sorte que l'on puisse accélérer les procédures et faire des économies d'échelle, enfin, un projet peut être innovant dans le choix des techniques. Ici encore, nous serons attentifs à faire en sorte que l'on puisse mettre en avant des techniques innovantes, je pense notamment à la construction de logements modulaires qui permet de construire en usine ou en atelier beaucoup plus rapidement des logements et de les monter sur site, sur le terrain tout aussi rapidement.

J'en viens maintenant au deuxième plan qui concerne la question de la garantie locative et du loyer chaud, la grille indicative des loyers qui prendra en compte le loyer chaud.

Pour la garantie locative, nous avons fait le choix de donner à la Société wallonne du crédit social la responsabilité de mettre en place ce système de garantie locative via la constitution d'un prêt, l'octroi d'un prêt à taux zéro, en respectant deux postulats. D'abord aucune altération de la relation contractuelle entre le bailleur et le locataire, le locataire reste pleinement responsable de ses agissements devant le propriétaire. Ensuite, la volonté d'avoir un mécanisme rapide, avec un processus décisionnel qui doit permettre d'être le plus efficace, le plus diligent possible pour éviter de pénaliser les candidats locataires et de les stigmatiser. Cela passera tout d'abord par la mise en place d'une plateforme informatique, une forme d'application qui est en cours

de développement au niveau de la Société wallonne du crédit social, avec un délai d'attente pour obtenir la décision, le go, le feu vert d'octroi du prêt qui devrait ne pas dépasser 48 heures, de telle manière à ce que l'on puisse très rapidement octroyer cette garantie locative et permettre au candidat locataire de prendre un logement en location et d'y rentrer.

Éviter la stigmatisation est aussi une des priorités. On sait aujourd'hui que, par l'intervention d'un CPAS, on a encore trop de propriétaires bailleurs qui refusent des candidats locataires accompagnés par un CPAS. Le système de prêt à taux zéro pour la constitution de la garantie locative permettra d'anonymiser le système et fera en sorte d'éviter la stigmatisation et la discrimination.

L'échéancier est fixé au début 2021. C'est donc demain que le système sera mis en place.

Je termine avec la grille indicative des loyers qui se verra complétée d'un simulateur pour calculer le « loyer chaud », c'est-à-dire le prix du loyer plus le prix des charges énergétiques. C'est le Centre d'étude en habitat durable qui a été chargé par le Gouvernement et par moi-même de finaliser et de compléter la grille indicative des loyers, avec ici aussi un mécanisme d'application et de portail internet très simple qui, sur la base des informations obligatoires dans le cadre d'une annonce immobilière, que ce soit sur un site d'agence immobilière ou un site immobilier bien connu, permettra de remplir ce simulateur et d'obtenir une estimation du coût des charges énergétiques du logement visé par le candidat locataire et ainsi de voir s'il y a les moyens suffisants pour prendre en location ce logement, voire éventuellement renégocier le prix du loyer ou envisager un autre bien, peut-être plus cher au niveau du prix du loyer, mais avec un « loyer chaud » qui serait inférieur à ce qu'il aurait payé pour un bien moins performant énergétiquement.

J'en viens enfin à l'articulation entre les réflexions sur la fiscalité immobilière, avec, comme vous l'avez évoqué, Monsieur Maroy, un travail de reprise du précompte immobilier au niveau de la Région qui est mené par mon excellent collègue, M. le Ministre Crucke, et son administration, la DGO7. Je ne vais pas empiéter sur ses compétences à ce niveau, mais nous avons effectivement des réflexions par rapport à cela pour envisager l'avenir. Il est sage de reprendre d'abord le système en l'état et de voir comment au niveau régional on gère cette compétence avant d'envisager d'autres développements.

Par ailleurs, vous le savez, votre Parlement a chargé un de ses éminents membres, en la personne de M. Furlan, de réfléchir à l'évolution de la fiscalité immobilière. Ce travail est mené et il devrait aboutir dans les prochaines semaines avec le dépôt d'un rapport qui fera l'objet d'une présentation, d'une analyse, de débats et éventuellement de proposition de réforme portée par votre Parlement.

Au niveau du logement public, le précompte immobilier est peut-être moins impactant puisque l'on sait qu'il est en grande partie exonéré, que ce soit au niveau des logements des SLSP ou des logements des agences immobilières sociales. Par contre, c'est un élément qui doit être pris en compte comme un incitant pour aller capter des capitaux privés et de l'épargne privée ou des biens privés dans une logique de mise en location via les agences immobilières sociales. On a déjà échangé, M. le Ministre Crucke et moi-même, sur ce sujet et l'on continuera à le faire.

#### M. le Président. - La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre. C'est un exploit de répondre en si peu de temps à des questions tellement différentes.

Je voulais redire l'importance de bien recentrer le programme de construction sur les besoins réels du terrain – par exemple, il est important de tenir compte du nombre de petits logements une chambre sur les listes d'attente –, mais aussi la diversité de besoins qui nécessite de l'innovation sociale.

Je suis très curieuse et très impatiente de découvrir votre projet pilote avec l'innovation dans le montage administratif. Il est vrai que l'on a besoin de rapidité et de faciliter toutes les procédures. C'est une excellente nouvelle que vous nous annoncez là.

Je vous invite encore à poursuivre la réflexion sur les diversités de logement qui sont nécessaires.

#### M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy** (MR). - L'investissement dans le secteur du logement sera – et doit être – l'un des axes majeurs du plan de redressement de la Wallonie. On sait que notre parc est particulièrement âgé et peu isolé. Je vois que vous ne manquez pas d'idées de réforme, et tant mieux.

Il fallait d'abord débloquer les moyens très importants, le Gouvernement wallon l'a fait, c'est décidé.

Le défi maintenant, c'est d'accélérer les procédures et de les simplifier parce que, entre le moment où l'on décide de construire un logement public et le moment où il sera réellement accessible à son locataire, la durée moyenne est de 10 ans. C'est beaucoup trop long, il faut simplifier.

Je vois avec bonheur, et je vous l'ai déjà dit, que vous allez tenir compte des zones où la pression foncière est importante.

Parce que c'est là que les difficultés sont les plus prégnantes et c'est là que la file d'attente s'allonge. Ma région, le Brabant wallon, c'est souvent impayable les loyers dans le secteur privé, pour des familles monoparentales par exemple. C'est bien de tenir compte de cela sur la fiscalité immobilière.

Je pense qu'effectivement, il faut avoir une réflexion, prendre le temps, attirer les capitaux privés et les biens privés me semble être aussi une idée intéressante.

Puis, je noterais sur le loyer chaud : la réponse en 48 heures, bravo, j'applaudis des deux mains.

M. le Président. - La parole est à M. Devin.

**M. Devin** (PS). - Monsieur le Ministre, réponse claire, limpide et quelle efficacité!

La mise en place dès le mois de janvier, une réponse dans les 48 heures, une anonymisation de l'aide qui fait en sorte que chacun ait cette égalité des chances.

Trois mille logements, caractère innovant, droit de tirage connu, prévisibilité, on peut donc s'organiser.

Les loyers chauds, vous avez été très clair là-dessus.

Monsieur Maroy, vous me regardez, mais je vous ai bien entendu sur le Brabant wallon. Je pourrais vous parler du Hainaut, mais comme vous je sais que toute la Wallonie a besoin de ces milliers de constructions, de ces milliers de rénovations et je sais que ce Gouvernement fait corps pour aller de l'avant dans un programme qui a été défendu en campagne électorale et qui s'applique ici : l'alliance Emploi-Logement-Environnement que le groupe socialiste, avec M. Frédéric à sa tête, défendra tout au long de la législature.

(Applaudissements)

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FONTAINE À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE PROJET D'ABSORPTION DE L'INTERCOMMUNALE NAMUROISE DE SERVICES PUBLICS (INASEP) PAR LE BUREAU ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR (BEP) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le projet d'absorption de l'Intercommunale namuroise de services publics (INASEP) par le Bureau économique de la Province de Namur (BEP) ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine** (PS). - Monsieur le Ministre, absorption, le mot est fort.

Nous découvrions par voie de presse cette semaine les grandes lignes de la réforme de la Province de Namur. Absorption par le BEP, une intercommunale Bureau économique provincial, je dis bien, porte son nom « provincial » de l'INASEP une autre intercommunale provinciale qui se charge de la distribution d'eau dans le sud de notre province de Namur et de l'épuration dans toute la province.

Mais au-delà, l'INASEP, c'est aussi un bureau d'étude; bureau d'étude qui fait partie également du BEP. Ce qui risquerait en cas d'absorption ou fusion, parce que je préfère le mot fusion qu'absorption, de poser des problèmes.

La réforme au sens large a tout son sens. On est bien d'accord.

Ne pensez-vous pas qu'un tel projet se doit ou aurait dû être concerté avant la publication, avant l'annonce, avec tous les acteurs? Les acteurs, ce sont les pouvoirs locaux, ce sont les communes qui sont en réalité actionnaires de ces intercommunales et vous-même et surtout même les intercommunales elles-mêmes. Puisque, à ma connaissance, à ce jour, les intercommunales n'ont pas été concertées. Cela devrait se faire, mais ce n'est pas le cas.

Quelles sont les perspectives d'avenir pour l'INASEP dans la gestion ou la distribution d'eau qui est un métier tout à fait particulier dans le sud de la province ?

Une concertation entre la province et les bourgmestres ou les collègues a-t-elle eu lieu ?

Disposez-vous d'informations plus précises sur l'impact de cette réforme des provinces sur les pouvoirs locaux ?

(Applaudissements)

- **M. le Président**. La parole est à M. le Ministre Dermagne.
- **M. Dermagne**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question.

Je ne vais pas revenir sur la question du transfert du financement des zones de secours des communes vers les provinces. On l'a longuement abordé encore hier en commission.

Je ne vais pas revenir non plus sur les propositions et les pistes initiées par la Province de Namur. Je salue le travail de réflexion qui a été entamé, qui semble avancer. Je ne vais pas revenir non plus sur la forme ou sur, peut-être, le manque de concertation et la réflexion un peu en vase clos.

Moi, je salue le fait que l'on puisse avoir cette réflexion, elle est nécessaire. Elle est induite par la Déclaration de politique régionale qui précise que parallèlement à la reprise du financement des zones de secours, les provinces doivent travailler à recentrer leurs actions sur des domaines de compétence bien précis et bien spécifique.

Au niveau du Gouvernement wallon, nous n'avons pas voulu imposer un modèle à l'ensemble des cinq provinces, mais dans le respect de l'autonomie provinciale et en tenant compte des spécificités historiques et de terrain laisser aux provinces le choix de leur réorientation et de la concentration sur certaines compétences.

S'agissant maintenant du cas spécifique d'une éventuelle fusion entre le Bureau économique de la Province de Namur et l'INASEP, je n'ai pas été consulté particulièrement sur cette question, pas plus d'ailleurs que sur le plan d'avenir de la Province de Namur, mais je n'avais pas à l'être. Je le serai éventuellement en tant que ministre de tutelle dans la suite de la procédure.

Vous savez que je suis de ceux qui pensent que les institutions, les structures, n'ont pas de vertu ou de légitimité en tant que telle ou par elles-mêmes, mais uniquement par le service qui est rendu à la population directement ou indirectement via les communes.

J'aurais éventuellement à me prononcer si le processus avance, évolue et va à son terme, puisqu'une opération telle que celle-là est légalement possible sur la base des articles L1523-21 et L1523-22 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, mais qui nécessitera un débat et un vote des différents actionnaires membres de ces intercommunales avec des majorités spéciales.

Le processus tel qu'il est encadré par le Code de la démocratie locale prévoit des majorités spéciales, donc il faudra un large consensus pour qu'une opération telle que celle-là puisse être menée à terme.

Il sera nécessaire d'avoir des débats au sein du Conseil provincial, au sein des conseils communaux qui composent ces deux intercommunales.

# M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine** (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éclaircissements. Je suis tout à fait d'accord avec votre réponse, puisque vous n'êtes pas consulté au même titre que les intercommunales ne l'ont pas été.

Cependant, en termes de fusion, d'économie, si les économies doivent se faire par rapport au report des charges des zones de secours sur les provinces, plusieurs bureaux d'audit s'accordent à dire que des fusions ou des absorptions n'induisent pas nécessairement des économies. On l'a vu, des fusions de zones de police, par exemple, où cela n'a pas provoqué de grandes économies au niveau des pouvoirs locaux et même le contraire. La fusion des zones de secours, on en parle et puis voilà. On est inquiet.

Je relaie l'inquiétude du personnel qui se demande comment il va être mangé, puisque la démarche – vous l'avez bien signalé et je vous en remercie – n'a pas été très concertée. En tout cas, on a fait une annonce et maintenant on se dit : « On a fait l'annonce et l'on va recevoir et l'on va consulter ». C'est un peu dommage.

# QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. TZANETATOS À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE CENTRE ANTIRABIQUE »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Tzanetatos à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le centre antirabique ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

**M. Tzanetatos** (MR). - Madame la Ministre, l'importation illégale d'animaux présente un risque, dès lors que ceux-ci seraient contaminés par la rage. Si l'animal est testé positif, aujourd'hui il n'y a pas d'autre alternative que l'euthanasie, ce qui peut représenter l'inquiétude, voire le ras-le-bol des amis protecteurs des animaux.

Une alternative a été proposée via l'AFSCA, mais aussi le ministre Ducarme, qui consisterait à mettre l'animal dans une sorte de quarantaine pendant plusieurs mois – on ne parle pas de la quarantaine égale au covid que nous connaissons – et qui viserait à permettre à l'animal de purger sa maladie. Maladie qui, comme on le sait, et vous l'avez d'ailleurs signalé par voie de presse, est contaminatrice pour l'homme et risque même de porter atteinte à sa vitalité.

Aujourd'hui, la création de ce genre de centre, appelé centre antirabique, d'où le nom de ma question, présenterait un intérêt primordial, en Wallonie notamment. Nous avons un centre, la SPA de Charleroi, la Société protectrice des animaux, qui se proposerait pour être le porte-étendard, pour être le premier centre de Wallonie à accueillir les animaux atteints éventuellement de ce genre de maladie contaminatrice pour l'homme.

C'est important, ce l'est d'autant, pas parce que je suis de Charleroi, mais parce que cela se situe à Charleroi, parce que ce sont souvent les animaux importés qui présentent un risque. Charleroi, à travers son aéroport – on aurait pu le dire également pour Liège – est une ville un peu plus exposée que les autres.

L'AFSCA semble être d'accord avec cette manière de procéder. Le ministre Ducarme a initié un cadre légal qui sera prochainement proposé sur la table du Parlement fédéral. Comment vous positionnez-vous par rapport à cette question? Auriez-vous un budget à débloquer pour la venue d'un centre antirabique en Wallonie.

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, je salue tout à fait le travail réalisé par l'AFSCA et par le ministre Ducarme proposer des solutions constructives proportionnées, qui permettent de combiner législation, la santé humaine et la vie animale. On a tous été choqués par le cas de ce chat, Lee, qui a dû être euthanasié alors qu'il y avait des alternatives à développer. Tant mieux si ces alternatives se développent, encore plus en Wallonie. Je tiens en particulier à souligner le travail de la SPA de Charleroi que j'ai eu l'occasion de visiter il y a quelques mois, qui travaille en bonne collaboration avec l'administration. Je salue son initiative dans ce présent dossier.

Comme vous le savez, la santé animale est une compétence fédérale. Vous avez rappelé aussi l'importance de lutter contre l'importation illégale des animaux. On sait à quel point cette importation illégale peut provoquer des problèmes. On pense notamment aux zoonoses dans d'autres domaines en lien avec la crise que nous connaissons aujourd'hui. Je me réjouis que le Fédéral se saisisse de cette question-ci et qu'il avance en ce sens.

En tant que ministre du Bien-être animal, je ne peux évidemment que souscrire à ce genre d'initiative et à soutenir toute initiative en ce sens. Je pense néanmoins, comme M. Ducarme l'a indiqué, que les animaux importés illégalement ne doivent pas être victimes de l'irresponsabilité de leur propriétaire. J'ai envie de dire que le contribuable non plus ne doit pas être responsable de cette irresponsabilité. Il me semble important que le maître qui fait le choix d'importer illégalement un animal puisse aussi contribuer aux frais de cette mise en quarantaine si celle-ci s'avère nécessaire.

Voilà ce que je peux vous en dire à ce stade, mais je serai en tout cas tout à fait ouverte pour en discuter plus avant.

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Vous semblez vouloir appliquer le principe du pollueur-payeur à la politique de l'immigration clandestine d'animaux éventuellement atteints d'une maladie, dont la rage. Je peux parfaitement souscrire à cette politique. Ceci étant, le politique se doit parfois de pallier l'irresponsabilité ou l'incapacité du responsable de pallier son manquement. Or, en l'état, on est d'accord, si le maître de l'animal est responsable de la maladie de celui-ci et de son traitement, que ferionsnous s'il était incapable de payer ou d'assurer l'écartement de cette bête pendant la durée nécessaire à son traitement.

C'est une bonne chose que le Fédéral ait pris les choses en main. Ce que je souhaiterais, c'est qu'en votre qualité de ministre du Bien-être animal, vous preniez la roue de ce qui a été initié au niveau fédéral pour compléter et assumer pleinement la proposition qui vise à régler une situation qui est connue sur le territoire de la Wallonie et qui, espérons-le, le soit le moins possible, mais qui est hypothétiquement existante.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ EN WALLONIE »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME KELLETER À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE RAPPORT DU WWF SUR LA BIODIVERSITÉ EN BELGIQUE »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE BILAN CONTRASTÉ DU RAPPORT DU WWF SUR LA BIODIVERSITÉ »

- **M. le Président**. L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, de :
  - M. Dupont, sur « le déclin de la biodiversité en Wallonie » ;
  - Mme Kelleter, sur « le rapport du WWF sur la biodiversité en Belgique » ;
  - Mme Pécriaux, sur « le bilan contrasté du rapport du WWF sur la biodiversité ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

**M. Dupont** (PTB). - Madame la Ministre, le rapport du WWF, le rapport Planète vivante, est sorti. Il est plutôt accablant à l'échelle mondiale, puisque l'on peut constater que l'effectif de nombreuses populations de

poissons, d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens a été réduit à travers le monde de 60 % en moyenne au cours des 40 dernières années.

Pour la Belgique, ils ont fait une base de l'évaluation sur 7 725 espèces indigènes. On estime que près d'un tiers de ces espèces sont rares, menacées, voire éteintes au niveau national. Ce constat est donc très grave. La conclusion de ce rapport est sans appel, il est nécessaire de toute urgence d'adopter des mesures supplémentaires.

Malheureusement, votre politique est remplie de belles promesses, comme la végétalisation des centresvilles, mais, dans les faits, elle n'aboutit pas, comme votre annonce dans la DPR de créer 1 000 hectares par an de réserve naturelle. Où sont-elles ?

Pire, lorsque vous pouvez prendre vos responsabilités pour protéger un site de grand intérêt biologique, vous ne les prenez pas. L'histoire du site des Monts à Herstal est flagrante. Depuis juillet, nous vous avons interpellée deux fois sur la protection de cette zone de grand intérêt biologique, en plein cœur de Herstal, avec notamment la présence de blaireaux, d'orvets, ou encore de chouettes hulottes. Ce site doit absolument être préservé. La recommandation du SPW, c'est d'ailleurs un changement d'affectation en zone d'espace vert au minimum.

Or, vous avez répondu hier à mon camarade, M. Liradelfo, que vous n'interviendrez pas sur ce dossier. Il est absolument nécessaire de conserver les espaces verts qui ne sont pas encore bétonnés si l'on veut reverdir les centres-villes et protéger ce qui reste de biodiversité dans nos villes.

Quelles mesures concrètes avez-vous prises durant la première année de mandat pour empêcher la bétonisation des centres-villes ?

Qu'allez-vous entreprendre comme mesures concrètes pour empêcher la destruction des Monts à Herstal ?

Soutiendriez-vous un moratoire sur l'artificialisation des sols le temps que le comité d'experts en cours sur ce travail ait établi son rapport ?

**M. le Président**. - La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Madame la Ministre, « l'enjeu de notre génération, c'est la régénération ». C'est ce qu'écrit Richard Perkins dans la préface de son manuel sur l'agriculture régénératrice. Je trouve que cette phrase résume parfaitement l'enjeu devant lequel nous nous trouvons.

Pendant des siècles, nous avons surexploité les ressources de notre planète en les croyant infinies. On a ainsi accumulé une dette envers les générations futures.

Cette dette, c'est maintenant que nous devons la payer, et même avec des intérêts, parce que nous nous trouvons à un point où le déséquilibre des écosystèmes est tel qu'ils commencent à s'autodétruire.

Je pense en particulier aux glaciers en Arctique qui sont en train de fondre, mais aussi aux incendies de grande surface aux USA et aussi à la sécheresse ici, en Wallonie, dont le Parlement a encore discuté hier en Commission de l'agriculture et en Commission de l'environnement.

À côté de ce dérèglement climatique, l'extinction massive des espèces est la deuxième grande dette que nous devons payer. On peut désormais mieux cerner cette dette parce que, cette semaine, le WWF a sorti son premier rapport sur la biodiversité en Belgique. Ce rapport montre bien les dégâts que l'activité humaine a causés à notre biodiversité, mais il montre aussi qu'il n'est pas trop tard pour agir. C'est la bonne nouvelle. Le rapport doit donc inspirer notre travail politique afin de soutenir la régénération des écosystèmes naturels, ce qui nous permettra de payer cette dette que nous avons accumulée dans notre passé.

Nous savons que vous avez fait de la préservation de la biodiversité un de vos combats majeurs.

Quelle est votre analyse du rapport Planète vivante pour la Wallonie ?

Quel est l'impact attendu des mesures contenues dans la DPR sur l'évolution de la biodiversité? En d'autres termes, notre programme est-il assez ambitieux vu les constats faits dans ce rapport?

Selon vous, serait-il pertinent d'utiliser l'indicateur Planète vivante aussi à l'avenir ?

**M. le Président**. - La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux** (PS). - Madame la Ministre, Planète vivante, tel est le nom du rapport demandé par le WWF sur l'état des lieux de la biodiversité, qui reprend une période de 1990 à 2018, et a des constats interpellants.

Nous voyons que de nouvelles espèces apparaissent en termes de biodiversité et nous voyons aussi, a contrario, que nous avons une perte de certaines espèces.

Ces changements sont liés à des changements climatiques et à des changements de la pollution.

Cette notion de « biodiversité » touche principalement, au niveau de la Wallonie, deux secteurs, à savoir l'agriculture, d'une part, et les forêts, d'autre part.

L'agriculture, pourquoi ? Nous sommes aussi dans la notion d'agriculture intensive, d'assèchement des sols,

d'utilisation de pesticides ou bien de ces fameux néonicotinoïdes dont on reparle depuis quelques jours.

Il y a aussi de nouvelles démarches par rapport à la forêt. On retire de grands bois et de petits bois. Hier encore, en voiture, j'entendais un spécialiste dire que, en nettoyant les forêts de ces petits bois, il y aurait des espèces d'oiseaux que l'on ne pourrait plus rencontrer dans nos forêts.

Le Gouvernement wallon agit et n'a pas attendu ce rapport et ces constats puisqu'il a mis en place un plan Biodiversité 360°, une *task force* Haies et une végétalisation des villes, dont on a encore parlé hier en commission.

Sur base du rapport, et pour continuer dans l'avancement qui est le vôtre et qui est celui du Gouvernement wallon, quelles mesures urgentes pouvez-vous envisager pour les zones agricoles, pour les zones forêt en matière de biodiversité et continuer à prétendre à une planète vivante?

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Mesdames les Députées, Monsieur le Député, c'est un travail conséquent qui a été réalisé par le WWF, mais également Natagora, Natuurpunt, l'Institut des sciences naturelles, en collaboration avec l'administration wallonne, pour avoir un indice Planète vivante, qui a l'avantage d'être un indice intégré en matière de biodiversité, qui donne donc une vision globale de l'évolution à l'échelle de la Belgique et en Wallonie, en particulier en termes de biodiversité.

Quelles sont les différentes tendances qui ressortent de ce rapport? Tout d'abord, une biodiversité relativement stable en Wallonie entre 1990 et 2018. Néanmoins, un fort déclin avant la mise en place de la période couverte par cet indice, avant 1990. Enfin, le constat que certains efforts donnent des résultats – je vais y revenir tout de suite –, notamment les projets LIFE qui ont été cofinancés par la Région wallonne et qui ont permis d'avoir des résultats intéressants, notamment en milieu humide.

L'indice met néanmoins en évidence, comme cela a été indiqué par Mme Pécriaux, des situations contrastées. Il pointe en particulier le déclin des oiseaux en milieu agricole et également une perte de biodiversité en forêt. Quelles sont les causes de ces deux éléments ?

Tout d'abord, en milieu agricole, une intensification des pratiques agricoles avec le recours encore trop important aux pesticides, aux monocultures, une perte de maillage écologique – on en parle beaucoup – et l'utilisation d'engrais.

En forêt, les éléments qui sont essentiellement pointés relèvent de la pression du gibier qui est encore trop important en termes de densité en forêt. À ces pressions déjà connues s'ajoutent de nouvelles menaces, la crise climatique et les espèces exotiques envahissantes qui viennent renforcer les causes déjà connues.

Ce constat n'est pas neuf, il n'est que la confirmation de ce qui est déjà partagé à toutes les échelles, au niveau régional jusqu'au niveau mondial, et qui nous démontre également l'urgence d'agir. Il met également en évidence la situation et les menaces, ce qui peut orienter nos actions à mener.

Il confirme avant tout notre ambition. Vous savez que la Wallonie est extrêmement ambitieuse en matière de biodiversité, puisque nous avons dès cette année doublé le budget en faveur de la nature, et nous allons continuer en ce sens dans les années à venir. Nous avons également commencé le travail sur la stratégie Biodiversité 360°, qui visera à travailler sur la biodiversité dans l'ensemble des compétences et pas uniquement au sein de mon ministère.

Monsieur Dupont, sans doute avez-vous été absent pendant le confinement, lorsque le Gouvernement a approuvé l'approbation de 1 098 hectares au printemps dernier de nouvelles réserves naturelles. Cela a dû vous échapper. L'objectif est bien de réitérer cet objectif chaque année. Le lancement, comme vous l'avez indiqué, de la task force haies avec un triplement du budget dès la saison prochaine pour le maillage écologique. L'élaboration du réseau écologique wallon, le soutien à la végétalisation des villes, qui est également lancé en collaboration avec mon collègue, le ministre Henry. Nous travaillons également avec lui sur la révision des cahiers spéciaux des charges pour un ensemble de voiries pour faire en sorte que le fauchage puisse se réaliser de façon beaucoup plus tardive. Un plan stratégique est également en préparation avec M. le Ministre Borsus autour de la nouvelle Politique agricole commune qui devra soutenir l'amélioration des pratiques alternatives et notamment en matière d'agriculture.

Enfin, le conseil indépendant pour les agriculteurs en matière de pesticides figure également dans nos objectifs. Nous allons y travailler dans les prochains mois.

En ce qui concerne plus spécifiquement la forêt, je travaille actuellement à une stratégie pour renforcer la résilience des forêts. Nous savons que cette résilience est intimement liée à la biodiversité qui peut figurer dans les forêts, en soutenant également le retour à des pratiques plus naturelles, notamment le retour des prédateurs. Vous avez évidemment connaissance de l'aboutissement du plan Loup que nous avons pu acter il y a quelques mois.

Une meilleure application des dispositions du Code forestier et l'adoption de différents plans d'action pour les espèces sensibles sont également en préparation.

Madame Kelleter, cet indice est intéressant, il est très complémentaire aussi aux travaux que l'administration wallonne mène déjà en matière d'indicateur de nature. C'est pourquoi j'ai demandé à mon administration, dès la présentation de ce rapport il y a quelques jours par les organisations, d'intégrer cet indice dans le rapport sur l'état de l'environnement wallon. Des contacts sont déjà pris en ce sens par mon administration.

Je voudrais terminer par la question de Mme Pécriaux plus spécifiquement consacrée aux néonicotinoïdes.

C'est un exemple très parlant qui nous démontre la nécessité de changer d'approche.

Comme vous le savez, l'Europe interdit très très clairement l'utilisation des néonicotinoïdes qui sont ces fameux tueurs d'abeilles, qui ont des impacts extrêmement considérables sur la faune et en particulier sur les insectes.

Rappelons aussi que les pollinisateurs sont indispensables pour notre survie et également pour la survie d'abord économique de nos agriculteurs, puisqu'ils sont une matière première indispensable pour leur activité.

Le ministre Ducarme avait annoncé la dernière fois qu'il s'agissait d'une dernière dérogation donnée au secteur des betteraviers. J'espère qu'il ne reniera pas sa parole. Il s'y était engagé il y a encore quelque mois.

Il faut donc impérativement que nous continuions dans le sens qui est donné par l'Europe.

Comme je le disais, ces pollinisateurs sont indispensables pour nos agriculteurs. Il faut donc les accompagner pour développer des alternatives à l'utilisation des néonicotinoïdes. Ces alternatives consistent en des pratiques culturales alternatives. Je sais que la présidente de la Fédération Wallonne de l'Agriculture plaidait il y a encore quelques semaines sur les ondes radio en faveur d'une agroécologie beaucoup plus accrue.

C'est également la lutte biologique et notamment le recours à des insectes auxiliaires pour lutter contre les pucerons qui sont responsables de ces problèmes dans nos champs.

Je vais terminer par là. Ces pucerons ils peuvent être également, comme je le disais, traités par des insectes auxiliaires qui seront renforcés à travers tous les projets que nous menons en matière de renforcement du maillage écologique.

Enfin, le CRA-W avait la recherche d'alternatives aux pesticides comme priorité de son dernier plan triennal de recherche.

Je proposerai à mon collègue en charge de l'agriculture de challenger ensemble le CRA-W pour voir ce qui peut ressortir des travaux qui ont été menés.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont** (PTB). - Madame la Ministre, je suis déçu parce que dans ma question, j'axe sur les Monts, sur l'histoire des Monts, sur le fait que c'est une réserve de biodiversité en plein cœur d'une ville, qu'il y a là des animaux rares, des animaux protégés.

Vous ne dites rien, mais hier, vous avez dit que vous ne pouviez rien faire. Clairement, quand on a une contradiction entre ce que vous dites, la biodiversité est en fait un promoteur immobilier. Ce sont deux compétences qui sont dans des ministères différents et l'on voit bien là-dedans qui gagne ? C'est le promoteur immobilier.

C'est le souci. On a de belles paroles, mais derrière on n'a rien de plus que les précédents ministres de l'Environnement. C'est un manque d'ambition. En tant que ministre Ecolo, on attend autre chose de vous que de peindre le béton en vert.

(Applaudissements)

**M. le Président**. - Après si vous voulez. Je vous donnerai la parole après, Madame la Ministre, si vous voulez bien.

La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - À mon avis, le PTB n'est pas à l'abri de contradiction, parce qu'il vient de dire que l'on n'aurait pas créé de réserve naturelle tandis que moi il me semble que j'étais présente à la conférence de presse où l'on a annoncé la décision du Gouvernement. Il faudra peut-être d'abord nettoyer devant sa propre porte.

Intégrer l'index de la biodiversité, c'est à mon avis pas seulement bon pour la biodiversité, mais aussi pour valoriser la participation de la société civile dans les décisions politiques.

Je suis contente, Madame la Ministre, que vous allez prendre en compte cet index. Nous sommes peut-être la seule espèce qui peut agir contre cette perte de biodiversité. Le rapport montre bien que si nous agissons, cela porte ses fruits. Il est toutefois important d'agir maintenant pour éviter aussi les conséquences socio-économiques que la perte de notre biodiversité entraînerait. On voit donc qu'il est nécessaire que le Gouvernement continue dans son approche transversale et qu'il n'oublie pas cette thématique aussi dans les plans de relance et les plans de transition qui sont en cours d'élaboration.

On a réussi à stopper le déclin de la biodiversité en Belgique. Maintenant, faisons en sorte qu'on la régénère aussi.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux** (PS). - Moi aussi, je suis un peu interpellée. Monsieur Dupont, nous passons des heures et des heures ensemble dans la Commission de l'environnement et un travail important est effectué par le Gouvernement et particulièrement par Mme la Ministre au travers – on l'a rappelé – du plan Biodiversité 360°, de la *task force*. On en a énormément parlé ici et les choses se mettent en place.

Hier encore, par rapport à la végétalisation des villes, je pense aussi que la population a un rôle à jouer, qu'elle doit poursuivre aux côtés du Gouvernement ces engagements et aussi un rôle par rapport à l'éducation, parce qu'il est indispensable de faire un lien transversal avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour faire passer les messages au niveau de l'éducation de nos jeunes en matière de biodiversité, pour poursuivre le travail et avoir cette planète vivante que nous voulons tous.

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Puisque les faits ont l'air d'être compliqués au PTB, je voulais simplement vous préciser, concernant le projet des Monts à Herstal, quatre cinquième du site va rester en espace vert. Faire beaucoup de foin, c'est bien, mais travailler, c'est mieux.

(Réactions dans l'assemblée)

#### DEMANDE D'URGENCE

Vote nominatif

M. le Président. - Je vous propose de voter sur la demande d'urgence de M. Mugemangango, Mmes Bernard, Vandevoorde, Pavet, Lekane, MM. Dupont, Liradelfo, Beugnies, Nemes et Hermant relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour de la proposition de résolution n° 250.

La parole est à M. Mugemangango.

**M.** Mugemangango (PTB). - Nous avons soumis, dans ce Parlement, une résolution pour transformer la commission spéciale covid en commission qui se concentre sur les maisons de repos. Cela nous semble

essentiel, nécessaire, parce que c'est là que la tragédie a été la plus importante.

On a eu, lors de la session de vendredi de cette commission, l'obligation de modifier l'agenda de cette commission tellement c'était important d'entendre Mme la Ministre Morreale, même un député a dit à ce moment-là qu'il nous faudrait trois jours ou plus pour entendre Mme la Ministre Morreale.

Deux éléments le démontrent et montrent l'urgence de le faire, c'est, par exemple, tout le débat que l'on a eu sur les hospitalisations. Nous savons bien, je sais que ce n'est pas Mme la Ministre Morreale qui a empêché l'hospitalisation des résidents des maisons de repos. Elle l'a bien expliqué. Cela me paraît évident. Ce sont des milieux scientifiques, comme l'Association des soins intensifs en Belgique, qui ont envoyé ce courrier à l'ensemble des maisons de repos.

Par contre, c'était l'objet de la question que l'on a posée en commission, on aurait attendu de la part de Mme la Ministre Morreale et de la part de l'AViQ singulièrement qu'ils puissent justement se battre contre cette orientation qui s'est trouvée dans les faits dans les maisons de repos. Beaucoup de directeurs de maisons de repos et de directrices de maisons de repos expliquent qu'effectivement ils ont hésité ou ils n'ont même pas pu envoyer leurs résidents dans les hôpitaux.

Du coup, j'ai été vérifier les directives de l'AViQ pour regarder un petit peu s'il y avait eu une orientation qui disait : l'orientation de l'Association belge des soins intensifs était fausse. Comme cela, cela aurait été plus clair pour ceux qui gèrent la maison de repos.

Je n'ai pas trouvé d'orientation qui allait dans ce sens. Que du contraire, j'ai plutôt trouvé une orientation qui mettait la confusion, une orientation qui date du 17 mars. Rappelez-vous que l'orientation qui a été envoyée aux maisons de repos par cette fameuse association scientifique qui date du 19 mars. Une autre de l'AViQ date du 17 mars et elle dit, à la fin de ce texte : « Il est important que les patients qui n'ont plus besoin de soins hospitaliers puissent quitter l'hôpital afin de ne pas bloquer inutilement les capacités hospitalières ».

Ensuite, les autorités compétentes ont donné des instructions aux établissements pour personnes âgées et autres établissements de soins résidentiels qui impliquent que ces établissements doivent, de façon maximale, réintégrer leurs résidents après une hospitalisation.

En fait, cette orientation du 17 mars semble penser, comme d'autres, qu'il faut éviter absolument un scénario à l'italienne, un scénario de saturation des structures hospitalières. Rappelons-nous quand même qu'en Belgique on n'a jamais été au-delà de 55 % de saturation des lits dans les hôpitaux.

Un autre élément qui est perturbant, c'est que les personnes qui ont signé ce document au niveau de l'AViQ, on retrouve M. Havlik pour le comité scientifique et l'on retrouve le président de l'Association belge des soins intensifs, en fait deux cosignataires de ce document qui a été envoyé aux maisons de repos et qui a fait que les maisons de repos n'ont pas ou hésité à envoyer leurs résidents en milieu hospitalier.

Sur ce point-là, on n'a pas reçu de réponse suffisante au sein de la commission.

L'autre élément sur lequel on n'a pas reçu de réponse suffisante, c'est sur ces fameuses recommandations de 2006. Les seules recommandations qui auraient pu aider les maisons de repos et qui auraient pu les préserver de la pandémie, ces recommandations ont été évacuées d'un revers de la main par Mme la Ministre Morreale en disant : « On a reçu un avis qui disait que ces recommandations n'étaient pas efficaces ».

Je trouve qu'en matière d'information de la commission, on a un problème, puisque l'avis dont Mme la Ministre Morreale parle, c'est l'avis d'un comité qui s'est prononcé en 2006. On a toujours dit qu'en 2006 ces recommandations n'étaient pas jugées finançables, mais que ce groupe de travail justement, dans cet organisme, a jugé quelques années plus tard que ces recommandations étaient effectivement finançables, praticables et tout à fait réalistes.

Là aussi, on a eu un écran de fumée, au lieu d'avoir la réponse très claire de savoir pourquoi ces recommandations, qui ont été évaluées en 2007 et en 2011 comme étant des moindres recommandations, n'ont pas été exécutées.

Ceux qui ont émis ces recommandations, notamment le docteur de la KUL, disent qu'en 14 ans on n'a pas mis en place ces recommandations et cela aurait pu sauver des vies. Là aussi, au lieu d'avoir des réponses, on a un écran de fumée. C'est la raison pour laquelle on pense qu'il est important de mettre le temps nécessaire à ce qu'il s'est passé en maison de repos, parce que c'est là que la tragédie a été la plus importante pendant la crise sanitaire. C'est la raison pour laquelle je vous invite à soutenir l'urgence et à soutenir le texte qui transformera cette commission.

#### M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Nous ne soutiendrons pas l'urgence, bien évidemment, pour diverses raisons. D'abord, c'est un peu pénible de devoir entendre M. Mugemangango tourner en boucle à longueur d'heures, avec une seule obsession, d'exploiter et de faire de la propagande sur un drame humain. Ce n'est pas ma manière d'envisager la politique et je déplore cette attitude que je constate depuis de nombreux mois. Des gens sont morts de cette maladie, dans les maisons

de repos et ailleurs. Des gens sont encore frappés par cette maladie, dans les maisons de repos et ailleurs. Des familles sont endeuillées à cause de cette maladie et qui le seront encore malheureusement demain et je le déplore.

C'est donc fatigant d'entendre en boucle qu'il y a une volonté de qui que ce soit de créer cet écran de fumée. Pour ceux qui s'intéressent à la théorie du complot, c'est un peu dans cette mouvance : on nous cache quelque chose, on nous déforme la vérité, on essaie de nous faire croire des choses.

M. Mugemangango va finir par rejoindre les « platistes » et nous expliquer que la Terre est plate. Il paraît que cela existe, il y en a 12 millions aux États-Unis qui pensent cela.

Ceci étant dit, notre Parlement prend ses responsabilités et notre Parlement a mis en place une commission spéciale dans un premier temps, où la ministre a en toute transparence apporté des réponses à l'ensemble des questions qui étaient posées. Nous sommes en commission spéciale tous les vendredis sur un programme, quoi qu'en dise le chef de groupe du PTB, sur lequel il a marqué jusque là son accord et, au cas où il aurait été inattentif, mais je sais que ce n'est pas le cas, il sait très bien que nous avons à l'ordre du jour de la semaine prochaine une rencontre avec les responsables de l'AViQ et que nous aurons l'occasion de poser toutes les questions.

Vendredi dernier, nous avons eu la ministre Morreale qui est venue répondre aux questions. J'ai vu d'ailleurs qu'il y avait un abandon au troisième tour, je ne sais pas si d'aucuns avaient autre chose de sa soirée. On pouvait poursuivre et l'on n'a pas poursuivi, on s'est arrêté au deuxième tour. Peut-être que l'on devrait avoir trois jours de discussion. Quand on tourne en boucle, on pourrait même tenir ainsi des semaines.

Nous avons ces auditions, nous allons continuer à travailler pour faire toute la lumière dans cette commission spéciale et pour rédiger, de façon collective... Le PTB sera sûrement constructif, je l'imagine, le cdH je ne sais pas s'ils sont toujours quelque part, peut-être qu'ils nous donneront une réponse par mail, peut-être qu'ils nous écoutent. C'est M. Dispa qui réclamait trois jours d'audition avec Mme la Ministre Morreale. S'il ne tient déjà pas deux heures en séance plénière, je ne sais pas comment il ferait.

Je prends acte de cela et je confirme que le groupe socialiste ne soutiendra évidemment pas l'urgence. Consacrons notre énergie à avancer pour éviter que demain les mêmes drames se reproduisent.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). - J'ai d'abord un problème par rapport à l'expression orale et à l'écrit. Dans l'écrit, on me parle de la création d'une nouvelle commission. Dans l'expression orale, on me parle de la transformation de la commission existante. Peu importe, c'est de la forme.

J'en viens sur le fond. Lorsque je vois ce qui est demandé, je me permets d'attirer l'attention de M. Mugemangango sur le fait que bon nombre de points qui se retrouvent dans la proposition concernent des questions qui ont été posées à la ministre vendredi dernier par Mme Nikolic.

Il fallait profiter de la commission, elle n'a pas fini son travail, et vous pourrez encore très certainement le faire à l'une ou l'autre occasion. Les questions que vous posez, elles ont été posées – pas par vous, c'est vrai, mais bien par nous – et il y a été répondu avec beaucoup de pertinence.

Par ailleurs, si vous n'avez pas posé ces questions vendredi dernier, vous avez encore la possibilité de vous exprimer. Je ne pense pas que vous êtes de ceux qui pensent que l'on essaie de brider la voix de l'opposition; en tout cas, pas avec la même vigueur que la « patrouille des castors », mais peu importe.

(Réactions dans l'assemblée)

Je ne comprends donc pas très bien votre proposition.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

**M.** Hazée (Ecolo). - Premièrement, la commission spéciale est en place.

Deuxièmement, elle a un agenda. Cet agenda a au cœur de ses travaux, l'enjeu des maisons de repos, des maisons de repos et de soins et autres établissements.

Troisièmement, comme M. Frédéric l'a dit, des auditions sont d'ores et déjà prévues et celle de l'AViQ est précisément déjà dans celles qui ont fait consensus puisque nous les auditionnerons le vendredi 25 septembre. Nous aurons aussi des experts en matière du covid-19 après-demain.

**M. le Président**. - Il n'est pas de tradition de réagir, mais, comme vous pourriez invoquer un fait personnel, je vous donne la parole.

La parole est à M. Mugemangango.

**M.** Mugemangango (PTB). - Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Frédéric parle des platistes. Les platistes, ce sont des gens qui ne s'intéressent pas aux faits. J'entends dans les déclarations, des déclarations qui ne s'intéressent pas aux faits.

M. Frédéric sait très bien que dans les discussions que l'on a eues, j'ai contesté l'ordre d'arrivée des ministres au sein de la commission. C'est un fait, fait qui n'a manifestement pas été entendu par M. Frédéric puisque c'est la deuxième fois qu'il dit cela. J'ai effectivement dit que j'avais un problème avec le fait que l'on n'accueille pas Mme la Ministre Morreale avant les autres ministres. Il m'a été répondu à ce moment-là: « Il faut respecter l'ordre protocolaire »; ordre protocolaire que je trouve secondaire par rapport aux priorités que devraient avoir cette commission, mais c'est une opinion.

Le second fait auquel je m'intéresse, c'est ce que vous dites, Monsieur Wahl – et j'invite tout un chacun à aller lire les rapports –, que je n'aurais pas posé les questions que je pose ici. C'est faux. Ce qui est vrai, c'est que Mme Nikolic a posé des questions similaires et qui étaient – je l'ai d'ailleurs dit à ce moment-là – fort intéressantes.

(Réaction de M. Wahl)

Mme Sobry aussi, tout à fait.

Par contre, ce qui est vrai aussi, Monsieur Wahl – et je suis surpris que vous ne l'ayez manifestement pas entendu –, c'est que j'ai posé les mêmes questions que je pose maintenant concernant la recommandation de 2006 et concernant l'hospitalisation qui ont été deux éléments de débat. J'invite tout un chacun à aller voir les rapports. Comme cela, les faits ont aussi le droit d'être cités. Apparemment, les platistes ne sont pas ceux que l'on croit.

Le dernier élément, c'est que M. Frédéric a raison sur un point : oui, nous avons une obsession. On a la même obsession que les personnes qui ont été victimes du coronavirus au sein des maisons de repos, la même obsession que les familles de ces victimes, la même obsession que ces soignants : c'est de savoir quels sont les mécanismes qui n'ont pas fonctionné.

Je ne vous ai donné que deux exemples – et il y en a beaucoup d'autres – où les réponses Mme la ministre Morreale n'ont pas été satisfaisantes. Oui, et cela a été dit en commission, Mme la Ministre Morreale vient avec beaucoup de documents et beaucoup d'informations – parfois même trop, certains ont dit –, mais pas forcément des réponses. On pose beaucoup de questions, mais on n'a pas forcément les réponses.

Nous sommes de ceux qui pensent que si l'on veut voir les réponses, il faut que l'on creuse sur cette tragédie qui s'est déroulée dans les maisons de repos.

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Nikolic** (MR). - Monsieur le Président, je n'invoque pas particulièrement un fait personnel. J'ai été citée à plusieurs reprises plutôt positivement et je remercie mes collègues.

Effectivement, une série de questions ont été posées et Mme la Ministre Morreale y a répondu en partie, mais je dirais qu'elle y a répondu en fonction des éléments qu'elle avait à sa connaissance.

Le travail de notre commission n'est pas terminé, loin de là. Nous avons encore des auditions vendredi. Je vous l'annonce déjà : je reviendrai avec des questions. Vous avez dit que Mme Vlieghe est cosignataire d'un document. On ne va pas refaire ici le débat, ce n'est pas l'objet.

Il faut continuer. Le travail de cette commission n'est pas terminé et nous allons continuer. Je vous annonce que je vais continuer, que mon groupe va continuer, et je vous invite à le faire, mais au sein de cette commission qui existe déjà.

**M. le Président**. - Je rappelle que nous débattons sur l'urgence.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.
- 69 membres prennent part au vote.
- 20 membres répondent oui.
- 49 membres répondent non.
- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

#### - Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cornillie, Courard, Cremasco, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Legasse, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

En conséquence, l'urgence n'est pas accordée.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR LES POUBELLES PUBLIQUES ET LA GESTION DES DÉCHETS PAR M. DUPONT (DOC. 235 (2019-2020) N° 1) ET PAR MM. CLERSY, TZANETATOS ET MME PÉCRIAUX (DOC. 236 (2019-2020) N° 1)

#### Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur les poubelles publiques et la gestion des déchets.

La première motion motivée de M. Dupont a été imprimée et distribuée sous le document n° 235 (2019-2020) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Clersy, Tzanetatos et Mme Pécriaux a été imprimée et distribuée sous le document n° 236 (2019-2020) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Clersy, Tzanetatos et Mme Pécriaux.

La parole est à M. Dupont, auteur principal du projet de motion motivée.

**M. Dupont** (PTB). - Cette motion fait suite à mon interpellation en commission sur l'échevin de la Propreté de Verviers, qui envisageait simplement de supprimer les poubelles publiques, car les gens les utiliseraient trop pour déposer leurs poubelles.

La raison est simple, la mise en place de conteneurs à puce coûte trop cher à la population. Le prix des déchets a explosé à Verviers, comme ailleurs d'ailleurs, ce qui provoque ce genre de comportement.

Encore cette semaine, nous apprenions que les langes ne pouvaient plus aller dans les poubelles vertes et vont donc augmenter les conteneurs gris. Si, certes, les langes, et c'est un fait, sont trop plastifiés et justifient de ne pas les être mis au recyclage, c'est le choix du producteur et non de l'utilisateur qui amène à cette situation.

Un autre exemple est celui d'Enghien, dans ma région, où de la même manière on supprime le ramassage hebdomadaire pour un ramassage tous les 15 jours. Les gens doivent alors aller dans un des 14 endroits prévus dans la commune avec un nombre de fois maximum sur l'année. Si vous dépassez le

maximum de fois, vous devez payer, en plus de la taxe poubelle annuelle qui a explosé, 50 centimes par passage, sans apporter de solution pour les personnes handicapées ou pour les personnes âgées.

Bref, c'est clairement l'échec de cette politique de coût-vérité. Nous plaidons pour la logique du pollueur-payeur tel que M. Tzanetatos l'a d'ailleurs rappelé tout à l'heure.

Après tout, personne n'a d'usine à déchet chez lui, c'est bien à la base, dans l'industrie, là où l'on emballe les produits, qu'il faut agir, et non chez l'utilisateur final qui ne choisit pas l'emballage.

Alors que plusieurs articles dans la presse font état de plus en plus de dépôts clandestins, c'est bien évidemment une solution simpliste qu'apporte ici l'échevin de Verviers, qui ne fera qu'accentuer encore plus ce genre de dépôt dans la nature. Elles sont clairement inappropriées comme réponses et c'est le sens de cette motion de se positionner clairement sur les poubelles publiques.

Les dépôts clandestins ont un coût pour les communes, une charge supplémentaire, et ce n'est pas en supprimant les poubelles publiques que nous solutionnerons le problème. Les poubelles publiques répondent à un besoin de salubrité dans les villes et sont indispensables. Nous devons empêcher que ce genre d'initiative se reproduise et c'est en fait le sens de cette motion.

Nous proposons de garantir un minimum de poubelles publiques en tenant compte du nombre d'habitants ainsi que de la superficie territoriale dans chaque commune wallonne. De cette façon, nous garantissons plus de poubelles en ville qu'en zones rurales, puisque nous prenons en compte la densité de population et la superficie.

De plus, vous indiquez dans la DPR que le Gouvernement intensifiera la lutte contre la malpropreté, la dégradation de l'espace public et la délinquance environnementale en Wallonie. Dans le cadre du décret sur les infractions environnementales, il faut renforcer les mesures de prévention.

Si vous allez à l'encontre de cette motion par une motion pure et simple, vous permettez à des communes de diminuer les poubelles publiques et vous allez à l'encontre de votre propre accord de Gouvernement.

**M. le Président**. - La parole est à M. Clersy, auteur principal du projet de motion pure et simple.

**M.** Clersy (Ecolo). - On le sait, partant d'une analyse des comportements, la malpropreté s'explique par deux facteurs. Elle se déroule essentiellement dans des lieux socialement vides. C'est un point essentiel.

C'est pour cela que je pense qu'en milieu rural, il faut être particulièrement prudent et faire confiance à la connaissance de terrain des gestionnaires communaux. Plutôt comme vous le proposez, Monsieur Dupont, que de faire partir de ce Parlement une injonction qui semble pavée de bons sentiments visant à généraliser la présence de poubelles publiques, mais qui pourrait s'avérer inefficace sur le terrain. Par ailleurs, la malpropreté, elle se disperse à cause des emballages liés à une consommation.

Pour Ecolo, c'est sans doute un point qui nous distingue très fortement de la proposition initiale que vous portez au PTB, seule une approche globale et systémique permet d'agir adéquatement sur les différents facteurs.

Je crois qu'il faut se garder de solutions simplistes telles que vous les proposez en matière de malpropreté.

On a eu un débat en commission et vous semblez l'oublier à nouveau. On a eu un débat où le Gouvernement a pu nous rassurer sur une série de mesures qu'il prenait et des mesures multi facettes en termes de prévention.

Une série de communes sont lancées dans des opérations zéro déchet. On voit fleurir çà et là des épiceries en vrac qui répondent à la problématique de production des déchets en amont.

Surtout, vous insistez beaucoup sur la question des producteurs. En effet, il faut agir en amont. Mais, là aussi, vous faites fi d'une partie du débat qui nous a occupé avec mes collègues en commission. La réponse, c'est l'éco modulation qui va directement concerner les producteurs de déchets. Mais cela aussi, manifestement, vous en faites fi aujourd'hui.

Tout cela souligne à quel point on est face à une problématique complexe.

En conclusion, gardons-nous d'interprétations simplistes en la matière. Ne faisons pas paraître cette proposition comme une proposition qui permettrait de résoudre d'un coup de baguette magique la question de la malpropreté. Je vous invite à un peu de modestie sur le sujet.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). - Je peux comprendre ce qui amène M. Dupont à déposer sa motion, mais je pense que vous faites un peu, Monsieur Dupont, des raccourcis comme on a l'habitude de l'entendre de la part de votre parti.

Vous faites surtout l'erreur de croire que votre analyse de la DPR est la juste analyse de celle-ci.

Il est évident et l'on vous l'a rappelé et c'est un peu ce qui est énervant dans le métier qui est le nôtre, c'est de répéter en séance plénière ce qui a été dit en commission, comme l'a justement soulevé M. Clersy. On vous l'a rappelé que c'est un enjeu primordial que sont les dépôts clandestins et qu'il faut s'y atteler.

Il y a plusieurs choses. Faire croire que le nombre de poubelles est intrinsèquement lié au nombre de dépôts clandestins, c'est manifestement infondé. Il y a, comme l'a également dit mon collègue, M. Clersy, tout un enjeu sociologique et environnemental qui pèse sur le choix et sur la situation.

Il y a aujourd'hui, comme on vous l'a indiqué, un système mis en place. Une procédure a été validée au cours de la dernière législature et qui se doit d'être analysée. Il y a déjà un système qui date de 2010 qui se doit aujourd'hui d'être analysé et évalué, mais il y a également comme je venais de vous le dire au cours de la dernière législature, un mécanisme sanctionnatoire qui a été mis en place et qui prendra cours à partir de janvier prochain.

Nous avons posé les balises. Nous avons posé les jalons. Aujourd'hui, nous attendrons de voir. Il est évident que les bonnes intentions ne suffisent parfois pas et que nous devrons sanctionner.

En revanche, ce qui est vrai, c'est que nous avions posé la question à Mme la Ministre de savoir comment ce décret allait être mis en place puisqu'il était prévu lors de l'adoption de ce décret qui s'est en place au cours des 12 premiers mois de la nouvelle législature du nouveau gouvernement. Il y avait une véritable stratégie wallonne de politique répressive environnementale.

Nous aurions aimé savoir où l'on en était et comment cette stratégie wallonne de politique répressive environnementale allait être mise en place. Il était peut-être encore trop tôt pour Mme la Ministre pour y répondre. C'est là que se trouve l'enjeu pour s'atteler à ce problème des déchets clandestins. Pas par une sibylline motion qui vise à dire : « Tiens, les dépôts clandestins, cela dépend du nombre ou pas de poubelle ».

Je dois faire honneur à mon collègue M. Maroy, car il avait notamment à travers plusieurs questions et à travers une idée de proposition mise sur la table que, non seulement les poubelles en rue ne servent pas uniquement à recevoir les déchets, mais elles doivent aussi jouer un rôle éducateur, à savoir le tri des déchets.

Aujourd'hui, ces poubelles sont des poubelles à tout venant, qui visent à être simplement rejetées comme elles le sont alors que l'on pourrait faire, à travers la voie publique, ce que certains ménages sont, à défaut de faire en leur sein, à savoir proposer un certain tri des déchets. Je crois que c'est là véritablement l'enjeu de notre débat.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux** (PS). - Le phénomène des dépôts clandestins touche malheureusement l'ensemble des villes et communes de la Région wallonne.

Mon groupe se positionne évidemment pour le maintien des poubelles publiques et se réjouit d'ailleurs de l'initiative du Gouvernement de lancer les appels à projets à destination des communes et intercommunales pour la mise en place de tris dans les espaces publics. C'est une très bonne chose et cela vient d'être rappelé par M. Tzanetatos. L'éducation justement doit commencer là, dans les rues.

Comme le groupe socialiste l'a rappelé lors de la commission, de nombreuses mesures et/ou initiatives sont prises en Wallonie. Elles sont prises pour endiguer ce phénomène qui n'est pas simplement, Monsieur Dupont, lié à l'utilisation des poubelles à puce. Localement, des initiatives importantes sont prises, comme à Charleroi, où la ville recourt à des caméras fixes temporaires pour combattre les incivilités environnementales.

Nous soutenons l'objectif de complémentarité des logiques du coût-vérité et du pollueur-payeur. Nous sommes optimistes. La Wallonie est sur la bonne voie. Elle a, à sa disposition, un arsenal à utiliser à bon escient pour vaincre toutes les incivilités, qu'elles soient issues des producteurs ou de certains citoyens, parfois peu scrupuleux.

Je reviens sur la conclusion de M. Tzanetatos, l'éducation est un facteur essentiel.

(Applaudissements)

#### RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). - Lors des votes précédents, j'ai constaté qu'un groupe n'était pas présent en plénière, mais, me dit-on, présent en salle 12, ce qui est parfaitement leur droit. Le cdH vient d'inventer un nouveau concept eu égard aux circonstances particulières, c'est celui du « vote masqué ».

Je suis choqué par l'attitude aujourd'hui de ce groupe de l'opposition. Je souhaiterais que la question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des présidents, parce que dire que l'on s'en va tout en étant là, on vient également d'inventer la présence-absence ou l'absence-présence. Cela suffit!

**M. le Président**. - Je rappelle que j'ai indiqué, en début de séance, que la salle des séances plénières comprenait la salle 1, la salle 2, la salle 3 et la salle 5, en plus de ce local. Le cdH est présent dans la salle

plénière – je sais que c'est une fiction, mais les juristes les aiment bien – et ils ont valablement voté au départ de l'endroit où ils se trouvent.

- $\begin{array}{llll} \textbf{M. Wahl} & (MR). & & Simplement, & j'avais & cru \\ comprendre qu'ils annonçaient leur départ, mais ils sont toujours là. \end{array}$
- **M. le Président**. Pour être précis, le président du groupe cdH a dit qu'il ne participerait pas aux questions d'actualité au moment où il l'a dit.

Nous ne sommes plus dans les questions d'actualité puisque nous votons.

Je prends acte avec satisfaction de la présence et de l'intervention du groupe cdH; ce qui prouve que tous les groupes participent dans les débats de la séance plénière.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR LES POUBELLES PUBLIQUES ET LA GESTION DES DÉCHETS PAR M. DUPONT (DOC. 235 (2019-2020) N° 1) ET PAR MM. CLERSY, TZANETATOS ET MME PÉCRIAUX (DOC. 236 (2019-2020) N° 1)

Vote nominatif
(Suite)

(Réaction de M. Dupont)

**M. le Président**. - À partir du moment où le Gouvernement n'a pas souhaité intervenir, il n'y a pas

de réplique. Vous aurez encore toute l'occasion de parler de cela pendant les quatre ans qui restent.

- Il est procédé au vote nominatif.
- 69 membres prennent part au vote.
- 49 membres répondent oui.
- 10 membres répondent non.
- 10 membres s'abstiennent.

#### - Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Legasse, Léonard, Lepine, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

# - Ont répondu non :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde.

#### - Se sont abstenus:

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Greoli, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 30 minutes.

#### LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB

M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

M. Christophe Clersy, Ecolo

Mme Valérie Delporte, Ecolo

M. Pierre-Yves Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. François Desquesnes, cdH

M. Laurent Devin, PS

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Jori Dupont, PTB

M. Eddy Fontaine, PS

M. André Frédéric, PS

M. Maxime Hardy, PS

M. Stéphane Hazée, Ecolo

M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité

Mme Anne Kelleter, Ecolo

M. Dimitri Legasse, PS

M. Laurent Léonard, PS

M. Jean-Claude Marcourt, Président

M. Olivier Maroy, MR

Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

M. Germain Mugemangango, PTB

Mme Diana Nikolic, MR

Mme Sophie Pécriaux, PS

Mme Hélène Ryckmans, Ecolo

Mme Rachel Sobry, MR

Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

M. Nicolas Tzanetatos, MR

M. Jean-Paul Wahl, MR

## INDEX DES MATIÈRES

- Biodiversité en Wallonie
- Bureau économique de la Province de Namur (BEP)
- Centre antirabique
- Changements climatiques
- Crise sanitaire de la covid-19
- E-Commerce
- Fiscalité immobilière
- Garanties locatives
- Projet Legoland
- Questions d'actualité
- Questions urgentes
- Rappel au règlement
- Réseau wallon pour les motards
- Rapport WWF
- Chantier de la E25
- Logements publics
- Intercommunale namuroise de services publics (INASEP)
- Biodiversité en Belgique
- WWF
- Demande d'urgence
- Poubelles publiques et gestion des déchets
- Rappel au règlement

#### ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

APAQ-W Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité

AViQ Agence pour une vie de qualité

AWEx Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers

BEP Bureau économique de la Province de Namur

CEO chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)

covid coronavirus disease (maladie à coronavirus)

covid-19 coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)

CPAS centre(s) public(s) d'action sociale

CRA-W Centre wallon de recherches agronomiques
CWaPE Commission wallonne pour l'énergie
DGO7 Direction générale opérationnelle fiscalité
DPR Déclaration de politique régionale

FamiWal Caisse wallonne d'allocations familiales

GIEC Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat GPS Global Positioning System (système mondial de positionnement)

HORECA Hôtellerie, restauration et cafés

IFAPME Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises

INASEP Intercommunale namuroise de services publics

KUL Katholieke Universiteit Leuven

LIFE L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de

sa politique environnementale)

OST outbreak support team (équipe de soutien aux épidémies)
PCR polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)

PEB Performance énergétique des bâtiments Perex Centre de trafic de la Région wallonne

PIB produit intérieur brut

QR quick response (code QR : code à réponse rapide)

SLSP société(s) de logement de service public de la Région wallonne

SOGEPA Société wallonne de gestion et de participations

SOWALFIN Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises

SPA Société protectrice des animaux SPW service(s) public(s) de Wallonie TEC Société de transport en commun

USA United States of America (États-Unis d'Amérique)

WBI Wallonie-Bruxelles International

WWF World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)